



PÔLE INSERTION

PROJET D'ETABLISSEMENT 2022-2026

*Hébergement
Logement*

*Insertion par l'activité
économique et adaptée*

La cité relais
Le relais
pour trouver sa place
dans la vie



Résidence Sainte Odile



Résidence Le Donon



Résidence Les Capucins



Table des matières

Partie 1 : Présentation générale de l'établissement :	8
1. Présentation et composition	8
1.1 Missions :	9
1.2 Valeurs :	9
1.3 Les défis du projet associatif :	9
2. Le Pôle Insertion de la Fédération de Charité Caritas Alsace	10
2.1 Présentation des établissements :	10
2.2 Données chiffrées :	12
Partie 2 : Le secteur Hébergement Logement du Pôle Insertion :	13
1. Missions principales, instructions officielles et recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) :	13
1.1 Cadre légal et définition des services :	13
1.2 Les logiques de fonctionnement du secteur hébergement :	18
1.2.1 Le Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale, CHRS la Cité Relais :	18
1.2.1 La Résidence Saint Odile :	19
1.2.2 La Résidence Les Capucins :	20
1.2.3 Carilogis (hébergement) :	21
1.3 Les logiques de fonctionnement du secteur Logement :	22
1.3.1 La Résidence Le Donon :	22
1.3.2 Le Foyer de Jeunes Travailleurs :	23
1.3.3 Carilogis (Logement) :	23
1.3.3.1 Le service Fonds Solidarité Logement FSL :	23
1.3.3.2 L'Intermédiation Locative IML :	24
1.3.4 La résidence étudiante :	24
1.4 Les prestations de service :	25
2. Notre stratégie pour les années à venir :	27
2.1 Autodiagnostic :	28
2.3 Nos perspectives 2026	30
2.4 Axes d'amélioration et fiches action :	30
2.4.1 Axe 1 : Faire mieux/Améliorer la qualité de notre accompagnement	31
2.4.2 Axe 2 : Montée en compétence :	32
2.4.3 Axe 3 : Innovation et Agilité pour anticiper les besoins des personnes accueillies :	33
2.4.4 Axe 4 : Investir et gérer le patrimoine immobilier :	34

2.4.5	Axe 5 : Transversalité et mutualisation par la démarche qualité :	35
2.4.6	Axe 6 : Promouvoir une démarche Fédération en matière d'éco-responsabilité :.....	36
Partie 3 : Le secteur Insertion par l'Activité Economique et Adaptée		37
1.	Missions principales et instructions officielles :	37
2.	Les différentes activités support d'insertion :	40
2.1	CARIJOU :	40
2.2	RENOV'ACTION :	40
2.3	LES 7 PAINS :	41
2.4	LA FERME SAINT ANDRE	41
2.5	PASS'INSERTION	41
3.	Notre accompagnement social et professionnel	42
3.1	L'Accueil et l'intégration des salariés :	42
3.2.	L'accompagnement socio-professionnel :	42
4.	Notre stratégie pour les années à venir :	43
4.1	Autodiagnostic :	43
4.2	Nos perspectives 2026 :	44
4.3	Axes d'améliorations et fiches action	44
4.3.1	Axe 1 : Faire plus : Augmenter les postes en insertion pour offrir un tremplin à plus de personnes :	46
4.3.2	Axe 2 : Faire Mieux : Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des salariés en insertion :	47
4.3.3	Axe 3 : Montée en compétence et professionnalisation des salariés permanents :	48
4.3.4	Axe 4 : Mutualiser les compétences et les espaces :	49
4.3.5	Axe 5 : Innovation et agilité :	50
4.3.6	Axe 6 : Promouvoir une "signature" Fédération de Charité Caritas Alsace en matière d'éco-responsabilité :	51
Partie 4 : L'Organisme de Formation :		52
1.	Actions de formation dispensées en 2021 :	52
2.	Les Objectifs 2022/2026 :	53
Partie 5 : Notre feuille de route commune pour les années à venir :		53
CONCLUSION		55

GLOSSAIRE

AAVA : Ateliers d'Adaptation à la Vie Active

ACD : Accords collectifs départementaux

ACI : Ateliers et Chantiers d'Insertion

ASE : Aide Sociale à l'Enfance

ASH : Aide Sociale à l'Hébergement (documents admission, prolongation et sortie transmis à la Direction Départementale Déléguée de la Cohésion Sociale)

ASLL : Accompagnement social lié au logement

ANESM : Agence Nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

CACES : Certificat d'aptitude à la conduite en sécurité

CASF : Code de l'Action Sociale des Familles

CDS : Cheffe de Service

CESF : Conseiller en économie social et familial

CHAPE : Centre d'Hébergement et d'Accueil Parents-Enfants

CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale

CIP/CISP : Conseiller en Insertion Professionnelle

CIS : Commission Individuelle de Suivi

CODIR : Comité de direction

CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie

EA : Entreprise Adaptée

ETP : Equivalent Temps Plein

EP : Entretiens Préalables

FLE : Français Langue Etrangère

FJT : Foyer Jeunes Travailleurs

HAS : Haute Autorité de Santé

LAJM : Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs

MDI : Ménages à Droits Incomplets

MDPH : Maison départemental des personnes handicapées

PAP : Projet d'Accompagnement Personnalisé

PMSMP : Période de mise en situation en milieu professionnel

PPI : Plan pluriannuel d'investissement

SIAO : Service Intégré d'Accueil et d'Orientation

Si-SIAO : Interface informatique du SIAO

RAQ : Responsables Assurance Qualité

INTRODUCTION

Le projet d'établissement permet de poser les principes d'action, les orientations stratégiques pour les cinq ans à venir, ainsi que des repères qui permettent d'être réactifs quand des changements extérieurs interviennent. C'est un outil de travail au quotidien, un document de référence connu de tous.

En impliquant les professionnels, son processus d'élaboration constitue un moment fort de la vie institutionnelle, à la fois fédérateur et dynamisant. Notre nouveau projet d'établissement a été rédigé par l'équipe de direction composée de quatre chefs de services, deux directrices adjointes et d'une directrice. Les équipes ont été associées à chaque étape, et elles ont contribué largement à sa rédaction, depuis le recueil des informations de diagnostic fin 2020, jusqu'à la formalisation de nos axes stratégiques.



Ces trois dernières années, de fortes mutations se sont produites au sein de notre Pôle le transformant en « multi structure complexe ». Afin de poursuivre notre développement et répondre aux enjeux de demain, nous avons renforcé le management en créant deux postes de directrices adjointes et un poste de chef de service supplémentaire. C'est ainsi que nous avons pu structurer notre Pôle en deux secteurs d'activité :

- Le secteur Hebergement/Logement qui regroupe l'ensemble des services de la Résidence Saint Odile, de la Résidence Le Donon, de la Résidence Les Capucins, de la Cité Relais, de Carilogis ainsi que l'organisme de formation,
- Le secteur Insertion par l'Activité Economique avec la Ferme Saint André, Rénov'action, Carijou, les 7 pains et Pass'insertion.

Chaque secteur a travaillé sur la qualité de prise en charge des personnes accueillies en renforçant les postes dédiés à l'accompagnement social et/ou professionnel. 10 postes supplémentaires ont ainsi été créés. Cette croissance qualitative a été couplée à une forte augmentation du nombre d'utilisateurs :

- Entre 2018 et 2021, le nombre de personnes hébergées et logées a doublé (700 personnes à fin 2021). Notre capacité d'accueil a été portée à 540 places contre 200 places début 2018,
- Le nombre de salariés en insertion a quant à lui également doublé et atteint les 100 équivalents temps plein tout en maintenant un taux de sortie vers l'emploi de plus de 60%.

Notre Pôle compte poursuivre son développement avec au cœur de son projet l'insertion et la mobilisation des personnes en situation de précarité. « Accueillir mieux » et « Accueillir plus » sont les mots clés.

Enfin, ce projet d'établissement prend naturellement appui sur le projet associatif de la Fédération de Charité Caritas Alsace. Il s'inscrit pleinement dans les défis à relever.

Partie 1 : Présentation générale de l'établissement :

1. Présentation et composition

La Fédération de Charité-Caritas Alsace est une association de droit local créée le 14 décembre 1903 à l'initiative de Monseigneur MULLER SIMONIS, inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Strasbourg volume 1 folio 47. Elle est reconnue de mission d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19 mai 1987 et agréée « entreprise solidaire d'utilité sociale » depuis le 16 janvier 2017.

La Fédération se compose de membres « de droit », de membres « actifs », de membres « amis et personnes ressources », de membres « bienfaiteurs », de membres « d'honneur ».

La Fédération de Charité Caritas Alsace s'est développée autour de deux branches :

1. L'action caritative est prise en charge par Caritas Alsace Réseau Secours Catholique dont les actions sont financées par les donateurs,
2. Les établissements financés exclusivement par les pouvoirs publics : Etat, Agence Régionale de Santé, Collectivité Européenne d'Alsace, Région Grand Est, Caisses d'Allocations Familiales, ...
3. Pour plus d'efficacité, ces deux branches, le Bureau de la Fédération et le Conseil d'administration s'appuient sur un siège commun, chargé des fonctions support comme l'administration, les ressources humaines, la comptabilité, et la gestion financière et patrimoniale ainsi que la démarche qualité.

Raison sociale	FEDERATION DE CHARITE CARITAS ALSACE
Identifiant SIRET	775 642 044 000 17
Adresse du siège	5, rue Saint Léon 67 000 STRASBOURG
Statut et catégorie juridique	Association de droit local (Bas Rhin, Haut Rhin et Moselle. Reconnue d'utilité publique par arrêté préfectoral du 19/05/1987. Entreprise solidaire d'utilité sociale par arrêté préfectoral du 16.01.2017.
Immatriculation	Inscription au Registre des Associations au Tribunal de Strasbourg, volume 1 Folio 47 le 21/11/1903.
Code APE et activité principale exercée	8899B Action sociale sans hébergement n.c.a.

La Fédération de Charité Caritas Alsace comprend à ce jour environ 760 salariés et 2 000 bénévoles qui interviennent dans 22 établissements et services sociaux, médico-sociaux et sanitaires et dans les 88 équipes Caritas.

Le Président de la Fédération de Charité Caritas Alsace est Monseigneur Gilles REITHINGER.
Son Directeur Général est Marc KUSTERER.

Les activités de la Fédération de Charité Caritas Alsace sont structurées, hors les associations affiliées en quatre pôles :

- Le pôle Caritatif,
- Le pôle santé – Personnes âgées,
- Le pôle enfance,
- Le pôle insertion, composé des activités d'insertion par le travail, d'insertion par l'hébergement et d'insertion par le logement dont fait partie la Résidence le Donon.

Cf. Annexe 1 : Schéma organigramme de la Fédération de Charité Alsace

1.1 Missions :

La Fédération de Charité Caritas Alsace a pour vocation de construire un socle de solidarité assurant le développement de solutions pertinentes pour répondre aux besoins des hommes et des femmes en situation de souffrance et de fragilité dans leur parcours de vie.

Elle regroupe trois types d'entité pour agir dans ce même but et pour développer des synergies :

- Son réseau caritatif et de bénévoles soutenus par des salariés,
- Ses établissements et services de professionnels,
- Des associations et fondations affiliées.

Cf. Annexe 2 : Statuts

1.2 Valeurs :

La finalité des acteurs engagés dans la Fédération de Charité Caritas Alsace est le développement de la personne dans toutes ses dimensions : physique, sociale, professionnelle, spirituelle, dans un esprit de tolérance et de respect de la diversité. L'accompagnement proposé se pratique avec toute la rigueur éthique et déontologique nécessaire, au service de plus d'humanité, par une présence bienveillante. Il fait appel à des attitudes attentives, positives, de disponibilité, d'intérêt et de considération inconditionnelle. Il crée un contexte valorisant les potentialités et les projets de chacun.

Cf. Annexe 3 : Charte commune aux acteurs de la Fédération de Charité Caritas Alsace

1.3 Les défis du projet associatif :

Les défis du projet associatifs ont guidé notre réflexion et servi de base à l'élaboration du projet d'établissement.

Défi 1 : Innover pour mieux accompagner qui se décline à travers les objectifs suivants :

- promouvoir la solidarité interne,
- développer une compétence collective, collaborative et innovante,
- développer des projets d'établissements prospectifs à 5 ans en articulation avec les objectifs du projet associatif – CPOM,

- se doter des infrastructures adaptables aux besoins émergents et à notre développement dans une société inclusive.

Défi 2 : Associer les personnes accompagnées sans distinction pour co-construire les réponses adaptées à leurs vrais besoins exprimés et leur faciliter un parcours de vie qui se décline selon l’objectif suivant :

- créer et animer la concertation entre les personnes accompagnées, les professionnels et les bénévoles.

Défi 3 : Poursuivre notre engagement dans la démarche de développement durable qui se décline comme suit :

- établir un diagnostic et élaborer une politique de développement durable,
- moderniser la gouvernance,

Défi 4 : Développer les modalités de l’action collaborative avec les bénévoles, les salariés et les partenaires pour créer un réseau proactif qui se décline comme suit :

- développer et mettre en place une organisation matricielle,
- former les professionnels et les bénévoles au développement des capacités d’adaptation.

Défi 5 : Mobiliser la société civile pour plus de » solidarité par une attitude et un plaidoyer soutenu par une communication efficace qui se décline comme suit :

- démontrer l’efficacité des actions de solidarité,
- mobiliser des bénévoles de gestion et d’action.

Cf annexe 4 : Projet associatif 2020 – 2026

2. Le Pôle Insertion de la Fédération de Charité Caritas Alsace

2.1 Présentation des établissements :

Directrice du pôle insertion : Madame Coralie TIJOU

Le Pôle Insertion de la Fédération de Charité intervient dans le domaine social de la lutte contre les exclusions auprès des personnes adultes. Par le biais de ses 16 structures du champ de l’insertion par l’économie, par le logement et par l’hébergement, il permet l’insertion des personnes présentant des difficultés sociales et professionnelles. Ses multiples activités permettent d’apporter une panoplie de réponses diversifiées et complémentaires au public accueilli.

Depuis 1964, différents agréments lui ont été confiés au cours des années et de l’évolution législative, en rapport avec les populations en difficultés sociales :

- Arrêté du 19 septembre 2005, porte de 37 à 42, le nombre de places financées par l’état, du CHRS
- Arrêté du 22 février 2017 portant renouvellement d’autorisation du CHRS La Cité Relais

- Agrément pour recueillir les demandes d'allocation de RMI – 27 décembre 2002
- Agrément dans le cadre de l'accompagnement social lié au logement au titre du FSL du Bas Rhin – 17 février 1992
- Agrément pour recevoir des déclarations d'élection de domicile – 27 décembre 2002
- Agrément pour l'ouverture d'un établissement dédié à l'accueil de jeunes majeurs - 2008
- Agrément pour l'ouverture d'un établissement dédié à l'accueil administratif de famille – 2008
- Agrément pour l'assistance des demandeurs dans le cadre de la loi DALO (Droit Au Logement Opposable) - 24 février 2009
- Agrément « Ingénierie sociale, financière et technique » - 2010 ; renouvelé en 2017
- Agrément « Intermédiation locative et gestion locative sociale » - 2010 ; renouvelé en 2017
- Agrément entreprise solidaire d'utilité sociale -16/01/2017
- Arrêté préfectoral N0 221/57 portant agrément au titre de la Maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Charité Caritas Alsace 01/03/2021

Pour répondre aux besoins des personnes accueillies en CHRS et à l'évolution des situations complexes de précarité, ont été réalisés :

- Une diversification des prestations offertes au CHRS (santé, parentalité, structure éclatée, emploi, Ateliers d'Adaptation à la Vie Active) ;
- Une structuration du service d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du FSL (service dénommé couramment « service FSL ») ;
- Un développement d'autres services sociaux et établissements médico-sociaux, et notamment depuis 2007 une *résidence sociale* (résidence pour jeunes travailleurs), des *lieux d'accueil pour jeunes majeurs* et *jeunes parents* en 2008 ainsi qu'une *pension de famille* en 2012 (la résidence du Donon).

Aujourd'hui, le Pôle Insertion de la Fédération de Charité Caritas Alsace gère plusieurs structures qui sont elles-mêmes regroupées en 3 secteurs d'activité :

- Le secteur hébergement regroupant :
 - Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS), 42 places ;
 - Le Centre d'Hébergement et d'Accompagnement parents-enfants (CHAPE), 8 places ;
 - Le Lieu d'Accueil pour Jeunes Majeurs (LAJM) 10 places ;
 - La Résidence des Capucins (hébergements bénéficiaires de la protection internationale) 72 places ;
 - Un service Carilogis qui comprend un dispositif d'accueil inconditionnel de 190 personnes en logement diffus financé par la Ville de Strasbourg et un service de 130 places pour Ménages à Droits Incomplets ;
 - Un dispositif d'accompagnement renforcé jour 6 jeunes de moins de 25 ans ;
 - Convention pour 6 jeunes majeurs sur la FJT.
- Le secteur logement regroupant :
 - Le service d'accompagnement social lié au logement dans le cadre du FSL ;
 - La Résidence pour Jeunes Travailleurs (RJT) 36 studios ;
 - La Résidence Etudiante (RE) 8 appartements ;
 - La Résidence du Donon (maison relais) 16 studios ;
 - L'intermédiation locative, 20 places.

- Le secteur insertion par l'activité économique regroupant :
 - Le chantier d'Insertion les 7 pains (restaurant social servant 90 000 repas/an) ;
 - Le chantier d'Insertion Carijou (recyclage et vente de jouets) ;
 - Le chantier d'Insertion Rénov'action (rénovation en second œuvre) ;
 - Un chantier d'Insertion et une Entreprise Adaptée « La Ferme Saint André » (maraichage bio depuis 3 ans sur 25 ha).
 - Un dispositif Pass Insertion pour allier cours de FLE et périodes de stage professionnel ;

Par ailleurs le Pôle Insertion porte l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace, certifié Qualiopi depuis 23 avril 2021.

Cf. Annexe 5 : Organigramme du Pôle Insertion

2.2 Données chiffrées :

Aujourd'hui, le pôle hébergement logement c'est :

- 590 personnes accompagnées dans le cadre du secteur hébergement/logement ;
- 50 salariés permanents majoritairement dédiés à l'accompagnement des publics précaires ;
- Des taux d'occupation dans les différents services proches de 100%.

Le pôle insertion par l'activité économique c'est :

- 100 salariés en parcours d'insertion répartis comme suit dans les ateliers et chantiers d'insertion
- Carijou : 27 personnes
- Les 7 pains : 30 personnes
- Rénov'action : 25 personnes
- Ferme Saint André : 30 personnes
- 23 salariés permanents dont plus de 80% dédié à l'encadrement technique et à l'accompagnement social

Partie 2 : Le secteur Hébergement Logement du Pôle Insertion :

1. Missions principales, instructions officielles et recommandations de la Haute Autorité de Santé (HAS) :

1.1 Cadre légal et définition des services :

L'ensemble des services du Pôle sont soumis aux recommandations HAS suivantes :

- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (juillet 2008)
- Participation des personnes protégées dans la mise en œuvre des mesures de protection juridique (juillet 2012)
- Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (avril 2008)
- La prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (mars 2016)
- Repérage et accompagnement des situations de ruptures dans les parcours personnalisés des publics accueillis en centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) (décembre 2015)
- Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance (décembre 2008)
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles (mai 2012)
- Mise en œuvre d'une stratégie d'adaptation à l'emploi des personnels au regard des populations accompagnées (juillet 2008)
- Ouverture de l'établissement à et sur son environnement (décembre 2008)
- Concilier vie en collectivité et personnalisation de l'accueil et de l'accompagnement (novembre 2009)
- Expression et participation des usagers dans les établissements relevant du secteur de l'inclusion sociale (novembre 2008)
- La prise en compte de la santé physique et psychique des personnes accueillies dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale (mars 2018)
- Accompagnement personnalisé du retour à domicile après accouchement des mères en situation de vulnérabilité et de leurs nouveaux nés – Note de cadrage (juin 2021)
- Grandes précarités et troubles psychiques- Note de cadrage (septembre 2021)
- Lits halte soins santé (Lhss), lits d'accueil médicalisés (Lam) et Appartement de coordination thérapeutique (Act) : l'accompagnement des personnes et la continuité des parcours (janvier 2021)
- La prévention des addictions et la réduction des risques et des dommages liés aux conduites addictives en ESSMS -Note de cadrage (Novembre 2020)
- Prévention des addiction et réduction des risques et des dommages par les centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) (Janvier 2020)

- Repérage et accompagnement en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) des victimes et des auteurs de violences au sein du couple (Septembre 2018)
- L'accompagnement des mineurs non accompagnés dits « Mineurs isolés étrangers » MNA (février 2018)
- L'accompagnement des enfants ayant des difficultés psychologiques perturbant gravement les processus de socialisation (décembre 2017)
- La réduction des risques et des dommages dans les centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) (septembre 2017)
- Accompagner l'accès aux droits dans les établissements ou services de l'inclusion sociale relevant de l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (mars 2015)
- La participation des usagers dans les établissements médico-sociaux relevant de l'addictologie (avril 2020)
- La conduite de l'évaluation interne dans les établissements et services visés par l'article L 312-1 du code de l'Action sociale et des familles (juillet 2009)

	Secteur HEBERGEMENT					Secteur LOGEMENT				
Structure	CHRS Cité relais	Résidence Les Capucins	Carilogis MDI- Hébergement d'urgence	Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs	Centre d'Hébergement Accueil Parents Enfants	Foyer de Jeunes Travailleurs	Résidence Etudiante	Carilogis FSL	Maison Relais Le Donon	Carilogis IML
Coordonnées postales et téléphoniques	5, rue Eugène Delacroix 67 200 STRASBOURG 03 88 30 20 54	5, rue Monseigneur Hoch 67 200 STRASBOURG 03 88 77 60 00	5, rue Eugène Delacroix 67 200 STRASBOURG 03 88 26 98 46	6-10 rue de l'arc en ciel 67 000 STRASBOURG 03 88 15 07 97			5, rue Eugène Delacroix 67 200 STRASBOURG 03 88 26 98 46	170, Grand Rue 67 130 SCHIRMECK 03 88 18 42 93	5, rue Eugène Delacroix 67 200 STRASBOURG 03 88 26 98 46	
Mail	Info.poleinsertion@federacioncaritasalsace.org									
APE	87 90 B									
SIRET	775 642 044 00165	775 62 044 00199	775 642 044 00165	775 642 044 00173		775 642 044 00165	775 642 044 00173	775 642 044 00165	775 642 044 00157	775 642 044 00165
Code FINES	670781111			670015122	670015114	6707791144				
Agrément / Autorisation	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Non	Oui	Non
Si oui type agrément	CHRS			LIEU ACCUEIL JEUNES MAJEURS	LIEU ACCUEIL PARENTS ENFANTS	FOYER JEUNES TRAVAILLEURS		Accompagnement social lié au logement	Maison relais	
Si oui date délivrance	01/10/1972			14/03/2010	09/02/2010	14/11/2007		17/02/1992	01/01/2013	
Code de l'action sociale des familles ou réglementation	CASF Articles L312-1- 8 et L 345-1	L'article L.111- 3-1 du CASF (CPH)	Loi du 29 juillet 1998	CASF Articles L314 et R314-115 à 117	CASF L314 et R314-115 à 117 L112-3	Circulaire 2006- 75 du 4 juillet 2006 relative aux résidences sociales		Loi n°90-449 du 31 mai 1990	Circulaire DGAS/SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais	Loi 2014-366 du 24 Mars 2001 dite loi ALUR
Source financement	Etat -DDETS Dotation Globale	Etat – DDETS Subvention	Etat DDETS Ville de Strasbourg Eurométropole Subventions	CEA Dotation Globale	CEA Dotation Globale	CAF – FONJEP – CEA Subventions	LOYERS	Eurométropole Subvention	Etat – DDETS CEA Subvention	DDETS Subvention
Date ouverture	1985	2017	2019	2009	2008	2008	2008	1992	2013	2019

Structure	CHRS Cité relais	Résidence Les Capucins	Carilogis MDI- Hébergement d'urgence	Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs	Centre d'Hébergement Accueil Parents Enfants	Foyer de Jeunes Travailleurs	Résidence Etudiante	Carilogis FSL	Maison Relais Le Donon	Carilogis IML
CONFORMITE LOI 2002		<i>Non concernée</i>	<i>Non concerné</i>				<i>Non concernée</i>	<i>Non concerné</i>	<i>Non concernée</i>	<i>Non concernée</i>
Livret d'accueil	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non concerné	Oui	Oui
Charte des droits et libertés	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non concerné	Oui	Oui
Règlement de fonctionnement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Evaluation interne	Oui	Non concernée	Non concerné	Oui	Oui	Oui	Non concernée	Non concerné	Non concernée	Non concernée
Evaluation externe	Oui	Non concernée	Non concerné	Oui	Oui	Oui	Non concernée	Non concerné	Non concernée	Non concernée
Projet d'établissement	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
FNCTIONNEMENT										
Nombre de places en collectif	32	72	0	10	8	36	13	168 mesures	16	0
Nombre de places en diffus	10	0	320	0	0	0	0		0	20
Nature des prestations	Hébergement/ accompagnement global	Hébergement	Hébergement Logement d'abord	Hébergement/ Accompagnement global	Hébergement / Accompagnement global	Logement accompagné	Logement	Accompagnement	Logement accompagné	Logement accompagné
Nombre de jours d'ouverture dans l'année	365	365	365	365	365	365	365	253	365	365
Taux d'occupation	96,9%	85%	100%	95%	84,12%	98,8%	94,7%		100%	100%
Profil des usagers	H/F isolés de 18 à 60 ans	Famille et isolés sous protection internationale	Familles (260) Isolés (30)	Jeunes majeurs	Parents enfants moins de 3 ans	Jeunes moins de 25 ans	Etudiants	Familles	H/F isolés de 18 à 60 ans	Tout public
Durée moyenne séjour / contrat / accompagnement	9 mois	9 mois	+ 12 mois	6 mois	18 mois	18 mois	24 mois	11,8 mois	+ 12 mois	+12 mois

PERSONNEL	CHRS Cité relais	Résidence Les Capucins	Carilogis MDI- Hébergement d'urgence	Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs	Centre d'Hébergement Accueil Parents Enfants	Foyer de Jeunes Travailleurs	Résidence Etudiante	FSL	Maison Relais Le Donon	Carilogis IML
Nombre d'ETP Global	12.47	7.4	11	4.15	4.65	3.55	0.33	1.7	1.8	0.8
Dont personnel éducatif	10	5	8	3	3.5	2.5		1.5	1.8	0.5
Dont personnel d'encadrement	1.77	1.2	1	0.55	0.55	0.55		0.2		0.1
Dont personnel administratif	0.6	0.2	1	0.2	0.2	0.3	0.23			0.1
Dont personnel technique	0.1	1	1	0.4	0.4	0.2	0.1			0.1

1.2 Les logiques de fonctionnement du secteur hébergement :

1.2.1 Le Centre d'Hébergement d'Urgence et de Réinsertion Sociale, CHRS la Cité Relais :

Le Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) est une solution d'hébergement temporaire apportée aux personnes isolées rencontrant de graves difficultés économiques, familiales, de santé, de logement.

Au sein du CHRS, les personnes admises disposent d'un accompagnement social destiné à les aider à retrouver leur autonomie personnelle et leur autonomie sociale.

La prise en charge dans le CHRS inclut une participation financière mensuelle de la part des personnes accueillies, correspondant à leurs frais d'hébergement et d'entretien. Cette participation à valeur pédagogique permet d'aider les résidents à apprendre ou réapprendre à gérer un budget personnel. Elle est fixée en tenant compte des ressources et des difficultés. Aucune participation n'est demandée aux personnes ne disposant pas de ressources.

Le CHRS de la Cité Relais propose des ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA) par l'apprentissage et le réapprentissage des règles nécessaires à une activité professionnelle, pour les personnes qui sont dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle en raison de difficultés diverses. Ces personnes perçoivent une rémunération entre 30 et 85% du SMIC.

L'accompagnement se décline en cinq logiques d'intervention :

- Un accompagnement au quotidien qui se concrétise par une présence effective du personnel d'encadrement 365 jours par an, 24h/24 et diverses modalités de soutien personnalisé concernant les différents aspects de chaque situation (éducatif, social, professionnel, personnel, sanitaire...);
- Des stratégies de médiation sans cesse renouvelées, centrées en premier lieu sur l'identification et la reconnaissance par le résident et l'équipe éducative de ce qui peut faire obstacle à l'accès à l'autonomie, puis la mise en œuvre de stratégies visant à les surmonter ou à les résoudre, avec en ligne de mire la construction d'un projet de vie.
- Des supports éducatifs pédagogiques variés :
 - Un hébergement collectif qui permet une dynamique de groupe et une socialisation
 - Une possibilité d'hébergement en appartement qui permet une évolution dans la prise de responsabilité et d'autonomie ;
 - Un espace privatif qui invite le résident à se responsabiliser
 - La proposition de différentes activités en journée et en soirée permettant la structuration du rythme de vie et la réflexion ;
 - Des ateliers d'adaptation à la vie active, support privilégié de remise au travail.
- Une approche globale et progressive qui s'appuie sur un projet d'insertion conçu avec chaque résident, afin de mettre en synergie les différents aspects de sa vie et les modalités d'intervention proposées par l'établissement et l'ensemble du dispositif déployé par le pôle insertion.

- Un travail partenarial dans différents réseaux professionnels et dans des dispositifs institutionnels favorisant la recherche de réponses adaptées.

Le CHRS Cité Relais accueille des hommes et des femmes seuls, âgés de 18 à 60 ans, orientés par les partenaires sociaux, via le SIAO du Bas Rhin. Le public se caractérise par des diversités de parcours, des écarts de génération importants, des différences culturelles et culturelles, des temps de séjour variables, selon le projet de chacun et leurs potentialités à le réaliser.

La complexification des situations rencontrées nécessite une remise en adaptation et un ajustement permanent de la part des travailleurs sociaux, qui doivent sans cesse se monter créatifs dans leurs pratiques. Les améliorations apportées aux prestations, font suite à des interrogations et aux analyses des salariés sur d'éventuels dysfonctionnements, mais prennent également en compte les remarques des personnes accueillies lors des instances de participation et/ou les demandes formulées de manière individuelle.

1.2.1 La Résidence Saint Odile :

L'organisation spatiale de la Résidence Saint Odile fait coexister autour de deux cours :

- Le lieu d'Accueil Jeunes Majeurs pour 10 jeunes de 18 à 21 ans,
- Le Centre d'Hébergement et d'Accueil Parents-Enfants en 8 logements.

La configuration des locaux permet à chaque structure son indépendance et offre des lieux de rencontre.

Le projet global de la résidence Saint Odile est fondé sur :

- La diversité et la mixité sociale comme facteur de socialisation,
- La proposition d'activités favorisant des fréquentations et des relations valorisantes,
- L'animation de lieux collectifs et des actions de solidarité comme scellement de la citoyenneté,
- Des services transversaux ouverts à tous comme facteur d'autonomie à court et moyen terme.

1.2.1.1 Le LAJM : Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs :

Les jeunes majeurs sont admis au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance dans le cadre d'une protection administrative. Ils signent un contrat "Jeune Majeur" avec la Collectivité Européenne d'Alsace. L'orientation se fait à la demande des travailleurs sociaux de l'ASE.

Sont concernés, les jeunes majeurs de 18 à 21 ans suivis par l'ASE :

- Dont le passage à l'autonomie nécessite encore un accompagnement après avoir été pris en charge pendant leur minorité.
- Qui sont confrontés à des difficultés familiales, sociales et éducatives susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

Le Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs a pour mission d'accueillir des jeunes signataires d'un « contrat jeune majeur », dans le cadre d'une protection administrative au titre de l'aide Sociale à l'Enfance, désireux de s'inscrire dans un processus d'insertion, et adhérant à un lieu d'hébergement temporaire à la fois sécurisant et dynamisant pour progresser vers l'autonomie.

Un accompagnement social et professionnel reposant sur une approche globale leur est proposé. Cette mission du LAJM se décline autour de cinq logiques d'intervention :

- Un accompagnement au quotidien,
- Des stratégies de médiation,
- Des supports éducatifs et pédagogiques collectifs visant la mise en place d'une dynamique de groupe et une socialisation couplée à un espace privatif visant à responsabiliser le jeune,
- Une approche globale et progressive qui s'appuie sur un projet d'insertion co-construit,
- Un travail partenarial dans différents réseaux professionnels et dans des dispositifs institutionnels favorisant la recherche de réponses adaptées.

1.2.1.2 Le CHAPE : Centre d'Hébergement Parents Enfants :

Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants a pour mission d'accueillir des familles, dans le cadre d'une protection administrative au titre de l'aide Sociale à l'Enfance, désireuses de s'inscrire dans un processus d'insertion, et un lieu d'hébergement temporaire à la fois sécurisant et dynamisant pour progresser vers l'autonomie.

Tout comme pour le Lieu d'Accueil Jeunes Majeurs, les missions du CHAPE se déclinent autour de cinq logiques d'intervention :

- Un accompagnement au quotidien,
- Des stratégies de médiation,
- Des supports éducatifs et pédagogiques variés favorisant le collectif par le biais d'une dynamique de groupe en vue d'une socialisation et un cadre privatif visant la responsabilisation des familles,
- Une approche globale et progressive qui s'appuie sur un projet d'insertion conçu avec chaque membre de la famille afin de mettre en synergie les différents aspects de sa vie et les modalités d'intervention proposées par l'établissement et l'équipe « Unité Prévention Médiation » de la Collectivité Européenne d'Alsace,
- Un travail partenarial dans différents réseaux professionnels et dans des dispositifs institutionnels favorisant la recherche de réponses adaptées

Le centre parental s'adresse à :

- Des parents demandeur d'un accompagnement renforcé autour de la parentalité dont au moins un des enfants est âgé de moins de 3 ans,
- Des familles en situation de précarité dont au moins un des enfants est âgé de moins de 3 ans,
- Des mères sortant de maisons maternelles,
- Des mères pour une phase d'observation et de diagnostic en amont d'une orientation en maison maternelle
- L'accueil en urgence à la demande du service de Protection de l'Enfance de la Collectivité Européenne d'Alsace est également possible

1.2.2 La Résidence Les Capucins :

La résidence les Capucins a pour mission d'héberger et d'accompagner des réfugiés bénéficiaires d'une protection internationale ou de la protection subsidiaire sortant de structure d'hébergement pour demandeurs d'asile sur le modèle d'un CPH (Centre Provisoire d'Hébergement). La résidence

comprend 72 places d'hébergement qui se répartissent pour 1/3 à des familles et 2/3 à des personnes isolées.

Les missions de La résidence Les Capucins se déclinent ainsi :

- L'accueil et l'hébergement,
- L'accès aux droits civiques et sociaux,
- L'accès aux soins et à la santé,
- L'accès à une formation linguistique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine ou l'orientation vers d'offres linguistiques adaptées,
- L'accompagnement vers l'emploi et la formation professionnelle par un projet personnalisé
- L'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne, ainsi que le soutien à la parentalité et à la scolarité,
- L'accompagnement à la vie sociale et à l'insertion dans le tissu social local pour faciliter l'accès aux dispositifs de droits communs par le biais de la mobilisation des partenaires,
- L'accompagnement vers le logement autonome et à la gestion de la sortie de la structure.

Les missions se réalisent selon des logiques d'intervention :

- Un accompagnement individuel et global qui s'appuie sur un projet personnalisé d'insertion et s'inscrivant dans une progression d'intégration et d'autonomisation,
- Une vie collective et des actions collectives favorisant une dynamique de groupe qui visent la sociabilisation et l'apprentissage de la vie citoyenne en France (savoir habiter, droits et devoirs, culture, les usages...),
- Un travail partenarial dans différents réseaux professionnels et dispositifs institutionnels favorisant la recherche de réponses adaptées aux besoins.

1.2.3 Carilogis (hébergement) :

Ce service a pour vocation d'accueillir en appartements géographiquement implantés sur le territoire de l'Eurométropole et d'Haguenau des personnes en situation de vulnérabilité autour de 4 dispositifs :

- **L'hébergement d'urgence composé de 190 places financées par la Ville de Strasbourg (130) et l'Eurométropole (60)** : ce dispositif permet d'accueillir 130 personnes issues de la grande précarité. Il s'agit d'un accueil inconditionnel de familles et de personnes isolées, avec ou sans ressources, avec ou sans papiers, qui ont pu passer de la rue ou de l'hôtel en logement sans autre intermédiaire.
- **Les « Ménages à Droits Incomplets »** : Financé par les services de l'Etat, ce dispositif permet d'accueillir 130 personnes issues de familles aux droit incomplets. Ces ménages sont majoritairement des personnes en demande d'asile, ayant le droit de résider en France sans pouvoir travailler. Le pôle insertion a fait le choix de loger chaque famille en appartement individuel en évitant la colocation. Notre objectif principal est de mettre en place un accompagnement à la vie quotidienne qui permette à ces ménages de trouver des conditions suffisamment stables, pour d'une part résoudre leurs problèmes administratifs et d'autre part accéder à plus d'autonomie.
- Dispositif « **Jeunes vulnérables de moins de 25 ans** : hébergement, accès au logement et insertion professionnelle ». Ce service innovant financé par l'Etat permet l'accompagnement de jeunes personnes sans domicile ou sans hébergement stable vers le logement autonome.

Ce projet vise l'accès au logement dans le cadre du logement d'abord et en lien avec la politique de l'accès à l'emploi.

1.3 Les logiques de fonctionnement du secteur Logement :

1.3.1 La Résidence Le Donon :

Le dispositif national des « maisons relais » a été mis en place en 2002. Il fait suite à un appel à projet pour des « pensions de familles » initié en 1997. Devenu une des priorités de l'État pour l'accès au logement, ce dispositif a été renforcé en 2008-2012. En 2009, les « Maisons Relais » ont été rebaptisées « Pensions de Famille ».

Les « Pensions de Famille », résidences sociales de petite taille – 16 appartements pour la résidence DONON- sont destinées à « l'accueil de personnes à faible niveau de ressources, dans une situation d'isolement ou d'exclusion lourde, et dont la situation sociale et psychologique, voire psychiatrique, rend impossible à échéance prévisible leur accès à un logement ordinaire. Elles s'adressent de manière privilégiée aux personnes fréquentant ou ayant fréquenté de façon répétitive des structures d'hébergement provisoire et qui ne relèvent pas des structures d'hébergement type CHRS ni d'un logement autonome. » (Circulaire de 2002). Ce sont des structures de logement pérenne, sans limitation de durée.

La Résidence du DONON offre un cadre de vie semi-collectif « valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social », à savoir des logements privés autonomes, ainsi que des espaces communs, tels que salle à manger, salon TV, buanderie, etc. Des travailleurs sociaux assurent une présence quotidienne et veillent au bon fonctionnement de la structure : animation des espaces et des temps collectifs, gestion locative, aide et écoute des résidents, lien avec l'environnement local.

Un projet d'extension à l'horizon 2022-2023 :

La Résidence Le Donon a depuis son ouverture, un taux d'occupation proche de 100%. Lorsqu'un studio se libère, il ne reste vacant que le temps de la remise en état. Le besoin est donc bien présent sur le territoire.

Deux opportunités se sont présentées à nous, qui nous ont permis d'envisager d'étoffer notre offre pour répondre aux attentes :

- Un ancien immeuble de pompes funèbres sur 2 niveaux, mitoyen de la Résidence du Donon à Schirmeck est en vente à 166 000 €, frais d'agence inclus.
- De l'autre côté de la Résidence un deuxième immeuble est à vendre pour 110 000 €.

Selon notre architecte, 14 studios T1 peuvent être créés dont 6 aux normes « Handilogis » avec une accessibilité PMR par ascenseur.

Par ailleurs, la Fédération de Charité a obtenu l'agrément Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion, permettant de mener un projet architectural ; le Pôle Insertion sera, quant à lui le gestionnaire des lieux.

Nous avons rencontré à deux reprises le Maire de Schirmeck afin de lui présenter le projet, auquel il répond favorablement. La réputation de la Résidence du Donon et son implantation dans la ville nous permettent d'envisager cette extension.

1.3.2 Le Foyer de Jeunes Travailleurs :

Le Foyer pour Jeunes Travailleurs s'adresse principalement à la population des jeunes en voie d'insertion sociale âgée de 16 à 30 ans. Le Foyer Jeunes Travailleurs peut accueillir 36 jeunes.

Sont prioritaires les jeunes âgés de 16 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, il est possible d'accueillir des jeunes de 25 à 30 ans, à condition qu'ils ne représentent qu'une fraction des résidents. C'est le projet social du Foyer de Jeunes Travailleurs, négocié avec les partenaires et traduit dans le contrat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la convention aide personnalisée au logement (APL) qui précise la proportion de cette catégorie d'âge.

Afin de s'assurer que l'offre de service est bien destinée au public concerné, la CAF pose les indicateurs suivants

Public	Indicateurs
Jeunes de plus de 25 ans	Inférieur à 25% du public accueilli
Jeunes immatriculés au régime de la sécurité sociale des étudiants	Inférieur à 25 % du public accueilli
Jeunes exerçant une activité salariée, en alternance, en stage professionnel ou en recherche d'emploi	Plus de 60 % du public accueilli

Cf Annexe 6 : convention d'objectifs et de financement du Foyer Jeunes travailleurs de la Résidence Sainte Odile

1.3.3 Carilogis (Logement) :

1.3.3.1 Le service Fonds Solidarité Logement FSL :

Ce service du pôle insertion intervient sur plusieurs missions :

- L'accès au logement,
- Le maintien dans le logement,
- L'ASLL (Accompagnement Social Lié au Logement) sollicité par un travailleur social de secteur (ASLL simple ou renforcé),
- La mise en jeu de la garantie,
- Les enquêtes Saisine CAF,
- Les enquêtes Assignation au tribunal pour impayés de loyer.

Concrètement, l'Accompagnement Social Lié au Logement se réalise par une approche spécifique de la problématique logement de la personne sur la base d'entretiens individuels, prioritairement à son domicile. C'est ainsi que le professionnel peut travailler sur le cadre de vie et accompagner la personne dans ses démarches en favorisant son intégration dans son environnement.

Ce travail nécessite une étroite coordination et une concertation régulière entre le service instructeur de l'Eurométropole, le bailleur et les autres partenaires intervenant dans la situation.

Pour chaque situation, des objectifs de travail sont déterminés conjointement avec les bénéficiaires de la mesure.

Le professionnel évalue la situation budgétaire de la personne ou de la famille, établit un budget global en fonction des ressources et conseille sur la répartition pour le règlement des dépenses courantes, des factures et le remboursement des dettes. Il s'assure de l'ouverture et du maintien des droits et accompagne les usagers dans leurs démarches administratives.

A la fin de la mesure ASLL, il prépare la mise en place des relais avec les services sociaux et à échéance de la mesure, il rend compte aux services l'Eurométropole de son accompagnement et de la situation budgétaire de la personne.

1.3.3.2 L'Intermédiation Locative IML :

L'intermédiation locative est un dispositif social qui permet à des particuliers ou des bailleurs sociaux de confier la gestion de leur location à notre association.

Nous pratiquons le principe de la sous location : nous sommes locataires de l'appartement que nous sous louons via un contrat de bail à des personnes que nous accompagnons.

C'est la dernière étape vers le logement autonome. Les personnes ainsi accueillies sont en situation réelles de devoir s'acquitter de toutes les charges et des devoirs d'un locataire tout en restant accompagné par notre équipe. Au bout d'un certain temps, lorsque la situation du ménage est stabilisée, un glissement du bail de l'association vers le ménage est proposé.

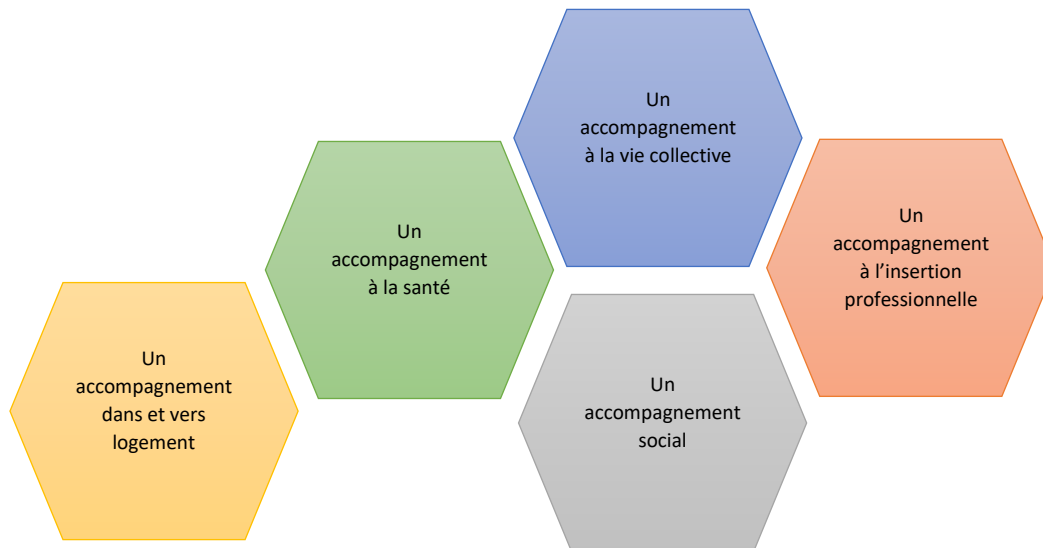
1.3.4 La résidence étudiante :

La résidence étudiante propose 8 studios et appartements à la location pouvant accueillir 13 personnes. Les personnes accueillies ne bénéficient pas d'un accompagnement spécifique, même si l'ensemble de l'équipe et plus particulièrement les salariés de la Résidence Jeunes travailleurs restent disponibles. Les bénéficiaires doivent présenter chaque année une carte d'étudiant pour pouvoir accéder ou poursuivre leur parcours à la résidence. La convention avec la CAF ouvre droit à l'APL après un mois de carence.

L'objectif de la résidence étudiante est de favoriser la mixité sociale au sein de la Résidence Sainte Odile.

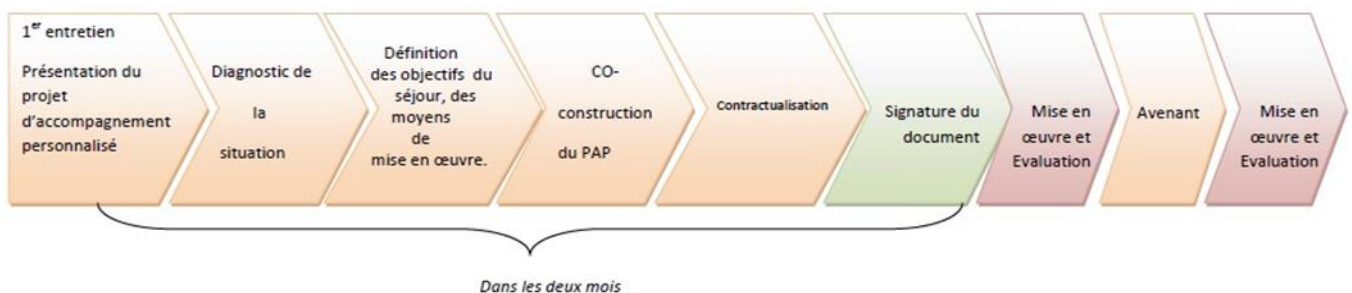
1.4 Les prestations de service :

Les prestations offertes par le pôle insertion s'inscrivent dans la démarche d'un accompagnement global qui vise l'insertion sociale et/ou professionnelle des usagers, en tenant compte de leurs projets de vie.



- **Le PAP, projet d'accompagnement personnalisé :**

L'outil qui traduit l'accompagnement proposé par les services est le PAP « Projet d'accompagnement personnalisé ». C'est l'outil de référence qui se décline dans chacun de nos services. Il part d'un diagnostic établi en amont (ou au début) de la prise en charge, et se décline en objectifs et moyens mis en œuvre pour définir l'accompagnement. C'est un acte d'engagement entre l'utilisateur, le référent et la structure.



- **L'accompagnement global et personnalisé :**

Chaque personne accueillie bénéficie d'une prise en charge individuelle et individualisée coordonnée par un éducateur référent et un accompagnateur social nommé à son admission. En interaction constante avec les différents professionnels de l'équipe et les partenaires, le référent établit les conditions d'échange et d'information nécessaires à la construction et l'appropriation par la personne de son projet, à partir de ses besoins et de ses attentes.

Au début de son séjour, et/ou de son contrat, la personne accueillie rencontre chaque professionnel concerné par son projet et définit avec lui le contenu des étapes de son parcours dans le domaine d'accompagnement concerné. Avec son référent, elle formalise ces différents axes de travail sous forme d'objectifs réalistes et simples. Le référent s'assure de la faisabilité de ces objectifs dans des délais fixés avec la personne et définit les moyens mis en œuvre aussi bien par l'équipe que par la personne. En lien avec les professionnels, il active les différentes étapes qui permettront à la personne d'atteindre ces objectifs.

Tout au long du séjour, la personne accueillie est régulièrement invitée à différents rendez-vous pour évaluer et faire avancer son projet, de même qu'elle peut interpellier pour les rencontrer les différents professionnels « partenaires » de son projet dans les domaines qui la concerne : logement, santé, emploi, suivi administratif... En fin de prise en charge ou de contrat, le référent organise un bilan qui recueille les évaluations de chaque partie impliquée dans le projet de la personne au cours d'un temps d'échange et de valorisation des acquis au regard des besoins identifiés au départ, permettant la projection vers un avenir proche.

- **L'accompagnement à la vie collective :**

Depuis sa création, Le Pôle Insertion de la Fédération de Charité Caritas Alsace a toujours attaché beaucoup d'importance à la dimension collective, envisagée comme une solution naturelle pour rompre l'isolement subi par les personnes que nous accompagnons.

Nos structures offrent un cadre de vie qui combine vie collective et espace personnel, avec des règles de vie claires basées sur le respect de soi, des autres et de l'environnement. Il permet un équilibre entre une individualisation de la prise en charge et la dynamique de socialisation d'une vie de groupe, que ce soit dans la vie quotidienne ou professionnelle.

Le collectif est un des atouts majeurs de notre établissement. Les prestations liées à cet accompagnement sont déclinées dans de nombreuses actions : restauration, activités, formations...

Même les dispositifs « en diffus » bénéficient de temps collectifs (soutien scolaire, fête de Noël)

- **L'accompagnement vers l'emploi :**

L'accompagnement vers l'emploi est un des leviers majeurs de nos structures. La reprise d'un emploi est souvent la première étape vers un retour à l'autonomie. Cet accompagnement est assuré par des conseillers en insertion professionnelle (CIP) en lien avec les différents acteurs publics : pôle emploi, les missions locales ainsi que les référents qui suivent le projet global de la personne. Les CIP de nos différentes structures sont régulièrement en contact afin de mutualiser les informations et ainsi améliorer la qualité de nos accompagnements.

- **L'accompagnement social :**

Cet accompagnement est assuré par les éducateurs/ accompagnateurs socioprofessionnels référents autour de 3 thématiques qui sont :

- L'accueil et l'ouverture ou la mise à jour des droits ;
- L'accompagnement administratif ;
- L'accompagnement éducatif notamment concernant le lien social et la parentalité.

- **L'accompagnement vers le logement :**

L'accompagnement dans et vers le logement est la porte de sortie de nombreuses structures de La Cité Relais, dont le CHRS, le foyer de jeunes travailleurs, ou encore le lieu d'accueil jeunes majeurs. En fonction de l'évaluation de la situation et du projet du résident, la conseillère logement propose un accompagnement dans les différentes démarches afin de faciliter l'accès à ce logement autonome.

Celle-ci effectue également les demandes d'accord collectifs départementaux (ACD). Les ACD définissent dans le respect de la mixité sociale, les objectifs annuels chiffrés.

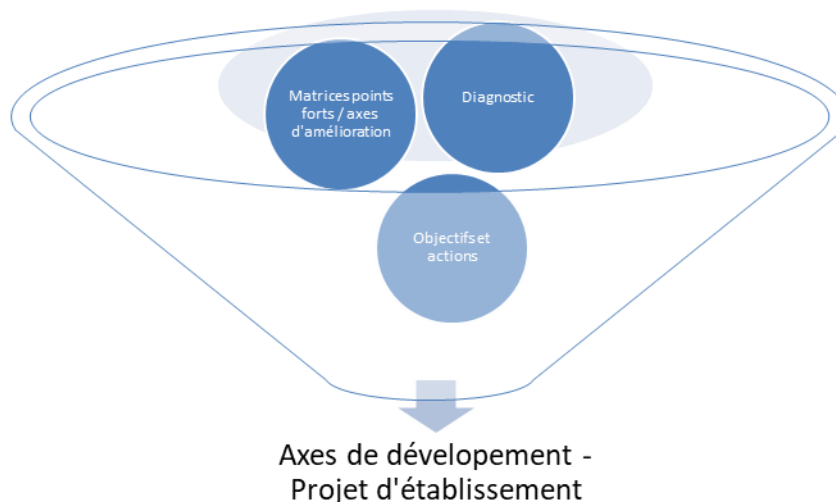
- **L'accompagnement santé :**

L'accès aux soins, la prise en compte de l'état de santé à leur arrivée et tout au long du séjour, font partie intégrante de la mise en œuvre du projet d'accompagnement personnalisé des personnes accueillies, dans le but de potentialiser et d'optimiser leur parcours d'insertion, en favorisant leur bien-être physique et psychologique.

Annexe 7 : Matrice de présentations des différentes prestations réalisées dans les services

2. Notre stratégie pour les années à venir :

A travers ce projet d'établissement, nous avons souhaité proposer une démarche transversale, collective, et abordable, plutôt que de cloisonner chacune des 9 structures qui composent le secteur hébergement logement dans une présentation trop lourde. Nous mettons donc l'accent sur le volet stratégique, en proposant 6 axes d'amélioration communs. Ces 6 axes sont le fruit d'un travail collectif, élaboré à partir d'un diagnostic interne et de matrices « points forts/axes d'améliorations » réalisées par les équipes. Le travail a d'abord été réalisé de manière cloisonnée dans chaque structure, puis les éléments estimés importants – par les équipes et la direction – ont été intégrés dans une démarche collective.



2.1 Autodiagnostic :

Durant l'année 2020, chaque service sous l'impulsion de l'équipe de direction a participé à une démarche d'analyse en 3 étapes :

- Un état des lieux : F.F.O.M (forces, faiblesses, opportunités et menaces) avec l'ensemble des salariés du Pôle,
- Une mise en perspective 2026,
- Un développement des axes stratégiques 2021-2026.

Ce diagnostic délimite **un socle commun** à l'ensemble des services qui compose le secteur Hébergement Logement :

FORCES	FAIBLESSES
Des équipes expérimentées et disponibles (connaissance des dispositifs, nombre de travailleurs sociaux adapté aux nombres de suivis, peu de turn over dans les équipes).	Systèmes d'information : accès à distance du serveur, absence de dossiers informatisés des usagers.
Stabilité de l'équipe de direction avec une organisation en 2 secteurs avec chacun une directrice adjointe.	Précarisation du public.
Transmission régulière des informations par la direction et l'assistante de direction – fluidité de la communication au niveau des cadres.	Difficultés pour les personnes accompagnées de rentrer dans une démarche de développement durable.
Travail collaboratif entre les structures via les réunions des équipes de direction et les groupes procédures (mutualisation des outils) et les regards croisés entre les différents services : synergie inter-services.	Des budgets contraints et reconduits parfois annuellement (subvention à l'identique dans certains services).

FORCES	FAIBLESSES
Des prises en charge facilitant l'individualisation des parcours dans l'accompagnement.	Absence de logiciel pour les statistiques.
Confiance des usagers par rapport aux équipes cadres, éducatives et administratives – peu de plaintes et de doléances des usagers.	
Un réseau de partenaire performant et des relations de confiance avec les financeurs.	
Un pôle diversifié, qui permet des interactions et des synergies entre les services.	
Une marge de manœuvre importante dans l'exercice de l'activité.	
Une bienveillance institutionnelle et un cadre de travail agréable, accessible (bureaux équipés, bâtiments bien entretenus, travaux techniques réalisés dans un délai raisonnable - voiture de service – vidéo-surveillance). Des astreintes efficaces.	
Des espaces communs au sein des structures, favorisant les animations en collectif.	
Réactivité de la direction pour répondre aux besoins de service (finances maîtrisées).	
Démarche qualité avec une référente qualité pour le Pôle.	
OPPORTUNITES	
Contexte favorable au développement du Pôle avec de nombreuses opportunités via des appels à projets (veille).	Des demandes de prise en charge non adaptées aux dispositifs en raison d'un cumul de problématiques du public (ex : problème de la langue, placements judiciaires au lieu d'administratifs au centre parental).
Une reconnaissance des partenaires institutionnels et financiers : confiance.	Un budget en baisse de 3% par an pour le CHRS pendant trois exercices annuels.
L'implantation géographique de nombreux établissements à Strasbourg, Ville hospitalière.	Des dispositifs sous subvention annuelle, sans visibilité et dépendants des politiques publiques.
La renommée de l'organisme gestionnaire Fédération de Charité Caritas Alsace.	
Possibilité de développement sur le Bas-Rhin, grâce au patrimoine immobilier de la Fédération.	

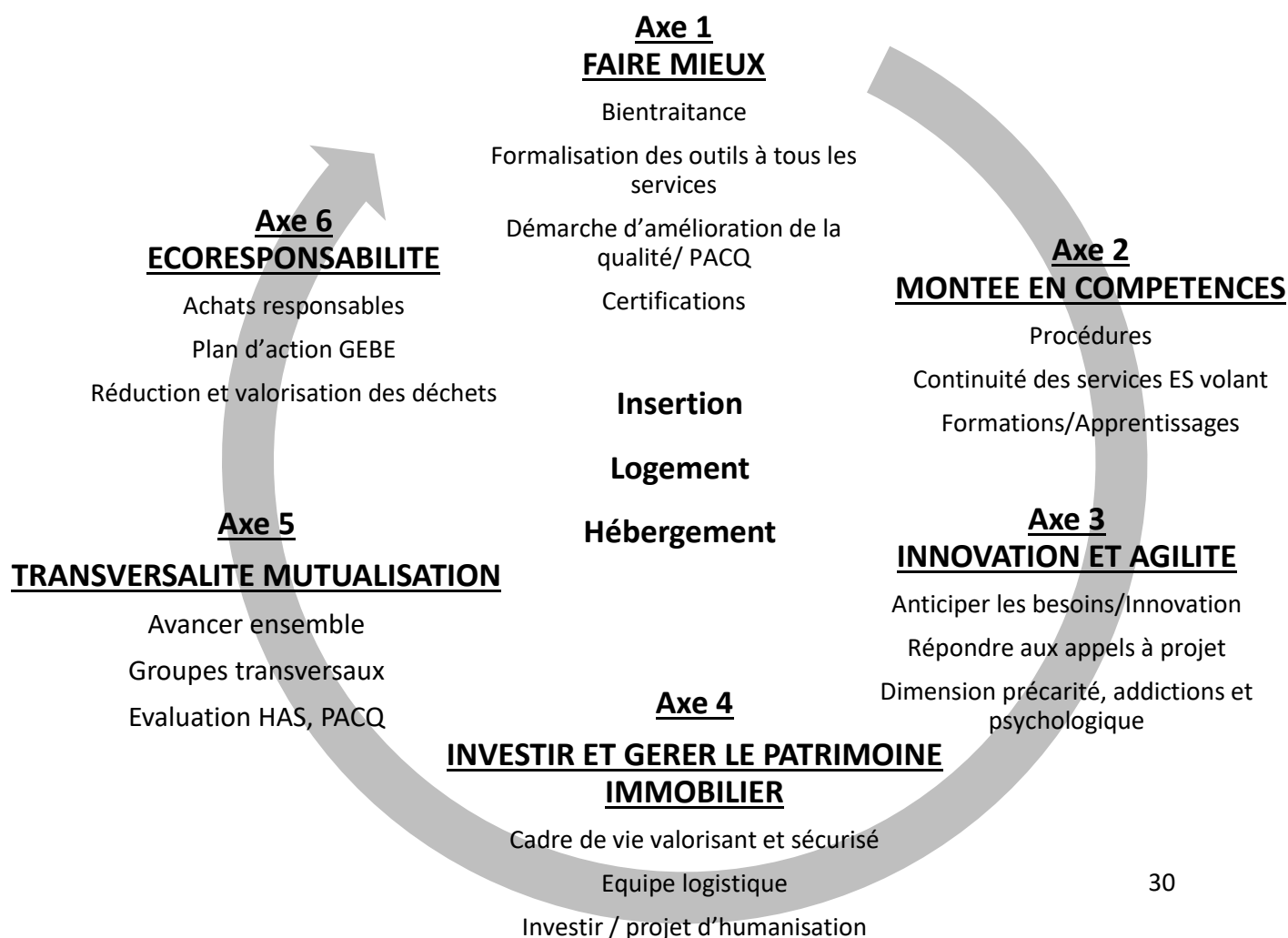
2.3 Nos perspectives 2026

En 2026, notre secteur hébergement logement sera :

- Reconnu pour la qualité de la prise en charge de l'accompagnement (évaluation selon le référentiel d'évaluation de la qualité des prestations délivrées),
- Dynamique, innovant et qui se requestionne sur la pertinence de ses actions,
- Inclusif,
- Favorable au développement des compétences des salariés du pôle,
- Innovant dans la mise en place de conventions et de partenariat,
- Exemplaire en matière d'éco-responsabilité,
- Structuré en termes de Ressources Humaines (ex : taux d'encadrement),
- Ouvert et communicatif.

Afin d'arriver à ces perspectives, nous avons décliné 5 axes d'amélioration.

2.4 Axes d'amélioration et fiches action :



2.4.1 Axe 1 : Faire mieux/Améliorer la qualité de notre accompagnement

<p><u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolutions des publics et des problématiques nécessitent des prises en charge différentes, - Besoins de développer de nouveaux partenariats, - De nouveaux projets sur des services en diffus, qui modifient les modes d'accompagnement (logement d'abord). 	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Prendre en charge les personnes accompagnées dans le respect des valeurs associatives ;</p> <p>Uniformiser les outils de la loi du 2 janvier 2002 au sein du pôle afin d'avoir une cohérence de prise en charge notamment dans les nouveaux dispositifs (livrets d'accueil, diagnostic, enquêtes...);</p> <p>S'appuyer sur une démarche permettant aux usagers d'être acteur de leur parcours en valorisant leurs compétences et le « pouvoir d'agir » ;</p> <p>Co-construire des projets d'accompagnement prenant en compte les besoins de l'utilisateur ;</p> <p>Mettre en place une commission bienveillance, pour analyser les plaintes afin d'améliorer les prises en charge et les fonctionnements de structure ;</p> <p>Informatiser les dossiers des usagers et des transmissions (accès à distance lors des astreintes) pour une continuité de service ;</p> <p>Rédiger les bilans au terme des contrats ou à défaut à 6 mois de prise en charge, mentionnant l'atteinte de objectifs de la personne accompagnée.</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport activités (annuels et trimestriels) ; - Mise en place de groupes transversaux permettant des temps d'échanges et des temps d'action pour et avec les usagers ; - Analyser les fiches d'événements indésirables et les réclamations afin de tenir compte des difficultés et permettre une amélioration des conditions de vie des usagers ; - Apporter une dimension collective renforcée pour permettre les échanges entre les usagers et les résidents, sur la base de leurs souhaits et leurs propositions (groupes d'expression) ; - Amélioration de la qualité des Projets des personnes en mettant l'utilisateur au cœur du dispositif.
<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sorties positives des dispositifs - Plan d'Amélioration Continue de la Qualité 2021-2026 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 2 : Associer les personnes accompagnées sans distinction pour co-construire les réponses adaptées à leurs vrais besoins exprimés et leur faciliter un parcours de vie</p>	

2.4.2 Axe 2 : Montée en compétence :

Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

- L'individualisation des services et le besoin de transversalité des compétences,
- Le recensement des compétences au sein des équipes de salariés (compétences linguistiques, administratives, sociales),
- Les Entretiens Annuels de Progrès des salariés.

Objectifs :

Permettre aux salariés développer des compétences et de s'identifier au pôle insertion ;

Mutualiser les compétences ;

Favoriser le développement des compétences par le biais de la formation (EAP, plan de développement des compétences, formations) ;

Favoriser la continuité de service.

Actions / dispositifs :

- Mettre en place des groupes transversaux afin de mobiliser les équipes du secteur hébergement et logement sur 7 axes (droits et devoirs des parents, loisirs-sport-culture, développement durable, pouvoir d'agir, droits des femmes, santé, vie citoyenne) ;
- Proposer des actions conjointes aux différents services pour toutes les personnes accompagnées et des échanges constants ;
- Créer un poste d'éducateur volant afin d'assurer les continuités de service
- Interagir entre les services en fonction des compétences.

Indicateurs :

- Plan de développement des compétences ;
- Nombre de réunions transversales, et Comité de direction et comité hébergement/Logement ;
- Actions collectives interservices.

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 4 : Développer les modalités de l'action collaborative avec les bénévoles, les salariés et les partenaires pour créer un réseau proactif.

2.4.3 Axe 3 : Innovation et Agilité pour anticiper les besoins des personnes accueillies :

<p><u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Evolution des publics et nouvelles difficultés rencontrées dans les prises en charge, - Prendre en compte les veilles législatives et éducatives, - Chiffres INSEE, Données de la Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS). 	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Assurer une veille sociale et une veille législative permettant de mesurer les nouveaux besoins des personnes accompagnées ;</p> <p>Développer des projets innovants pour répondre aux besoins spécifiques ;</p> <p>Prendre en compte les difficultés liées à la santé mentale et psychique des personnes accompagnées ;</p> <p>Accompagner les personnes dans leur démarche de santé et éviter les ruptures de prise en charge des soins en prenant en compte également l'évolution du risque épidémique.</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une veille favorisant la prise en compte des attendus des pouvoirs publics ; - Participer aux réunions de la FAS ; - Inscrire les travailleurs sociaux dans la démarche de formation à la santé mentale ; - Formaliser des partenariats en adéquation avec les besoins de la personne accompagnée ; - Individualiser les projets personnalisés et définir des objectifs réalistes et réalisables ; - Réévaluer des projets de service annuellement.
<p><u>Indicateurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Analyse des résultats du comité de bienveillance et évolution ; - Projet individualisé co-écrit ; - Projet de service réévalué en fin d'année : FFOM qui permet de le faire évoluer annuellement ; - Salariés formés à la santé mentale ; - Conventions en lien avec les problématiques rencontrées ; - Réponses aux appels à projet ; 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 1: Innover pour mieux accompagner.</p>	

2.4.4 Axe 4 : Investir et gérer le patrimoine immobilier :

Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

- Développement en deux ans d'un parc immobilier en location conséquent (100 baux),
- Près de 100 logements à équiper et entretenir,
- Humanisation du CHRS pour permettre d'avoir les normes d'accueil actuelles (sanitaires individuels),
- Agrandissement de la pension famille du DONON,
- Agrément « maîtrise d'ouvrage d'insertion » obtenu,
- Patrimoine immobilier de la Fédération (Friedolsheim, Soultz sous forêt).

Objectifs :

- Assurer une prise en charge au sein d'un espace sécurisé et sécurisant ;
- Proposer un cadre de vie valorisant pour la personne accompagnée ;
- Proposer un cadre de vie permettant le développement d'une société inclusive ;
- Humanisation et agrandissement (CHRS + Donon).
- Utiliser le patrimoine immobilier de la Fédération pour des projets d'insertion (ouvertures de pension de famille à Friedolsheim et à Soultz sous forêt)
- Acheter 10 appartements de type T3 pour Carilogis

Actions / dispositifs :

- Renforcement de l'équipe technique permettant d'assurer la prise en charge rapide des travaux ;
- Mettre en place une gestion efficace de l'équipe technique (fiches travaux) – assurer la coordination ;
- Acheter des bâtiments permettant un agrandissement de la résidence du DONON ;
- Humaniser les locaux de l'Elsau
- Signalétique au sein des établissements ;
- Accessibilité handicapée
- Document Unique d'Evaluation des Risques

Indicateurs:

- Equipe technique
- Mise en conformité de l'AD'HAP ;
- PPI des différentes structures ;
- Achat de bâtiment ou de logement ;
- Assurer la sécurité (DUER).

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 1: Innover pour mieux accompagner.

2.4.5 Axe 5 : Transversalité et mutualisation par la démarche qualité :

<p><u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'évaluation externe de 2014 a été réalisée au sein du CHRS et de la RSO, - Faire entrer l'ensemble du pôle dans une démarche d'évaluation afin de gagner en cohérence, - Favoriser une plus grande participation des personnes accompagnées. 	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Développer dès janvier 2021, une démarche favorisant la réalisation et la réussite de l'évaluation ;</p> <p>Associer l'ensemble des services à une démarche d'amélioration de la qualité ;</p> <p>Elaborer un PACQ sur 5 ans et l'ajuster en fonction des référentiels HAS et des défis du pôle ;</p> <p>Associer les personnes accompagnées dans la démarche qualité et les rendre acteurs de leur parcours d'insertion.</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - S'approprier le référentiel qualité dès qu'il sera publié (dernier trimestre 2021) ; - Réaliser un PACQ en janvier 2021 sur 5 ans et le faire vivre (cf compte rendu de réunion) – réunion qualité au sein des Comité de direction hébergement ; - Prendre en compte l'utilisateur par le biais de documents types (fiche de réclamations) et prendre en compte les demandes des groupes d'expression ; - Instaurer une régularité dans le cadre de la mise en place du comité bienveillance ; - Instaurer des questionnaires de satisfaction et des questionnaires flash.
<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - PACQ ; - Groupes transversaux ; - Conseil de vie sociale, groupes d'expression ; - Fiches de réclamations ; - Compte rendu du comité de bienveillance ; - Questionnaire de satisfaction et questionnaire flash. 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 4 : Développer les modalités de l'action collaborative avec les bénévoles, les salariés et les partenaires pour créer un réseau proactif</p>	

2.4.6 Axe 6 : Promouvoir une démarche Fédération en matière d'éco-responsabilité :

<u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u>	
<p>Peu d'actions en terme développement durable proposées, De nombreux déchets sur l'ensemble des services (papiers, ménagers, ordures etc...).</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Réduire la masse de documents papier et favoriser le zéro papier par une numérisation des documents ;</p> <p>Entrer dans une démarche d'achat responsable et valoriser les achats effectués ;</p> <p>Favoriser l'accès au serveur à distance pour éviter les impressions de documents.</p> <p>Favoriser les achats durables et le recyclage ;</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place une convention avec ENVIE afin de valoriser la seconde main ; - Permettre aux usagers d'entrer dans une logique de développement durable par le biais des points critiques (eau, électricité, déchets, recyclage). Engager des actions ; - Numériser les documents (GED) ; - Mettre en place un groupe transversal « développement durable » et des conventions ; - Parc de véhicules de service propre ; - Vélo électrique de service.
<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dossiers numérisés des personnes accueillies - Groupe de travail transversal - Conventions passées - Achats durables : 50 % 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 3 : poursuivre notre engagement dans la démarche de développement durable</p>	

Partie 3 : Le secteur Insertion par l'Activité Economique et Adaptée

1. Missions principales et instructions officielles :

Les Chantiers d'Insertion sont des dispositifs conventionnés par l'Etat, relevant de l'insertion par l'activité économique. Ils associent une mission d'insertion à un projet économique. Ils proposent en effet à des personnes très éloignées de l'emploi une première étape de réinsertion professionnelle, par la production de bien et/ou services d'utilité sociale à la limite de 30% de chiffre d'affaires commercial autorisée par la Loi.

« Les ACI (...) ont pour mission : d'assurer l'accueil, l'embauche et la mise au travail sur des actions collectives des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières ; d'organiser le suivi, l'accompagnement, l'encadrement technique et la formation de leurs salariés en vue de faciliter leur insertion sociale et de rechercher les conditions d'une insertion professionnelle durable. » (Référence : Art L 5132-1 à L. 5132-4, Art L5231-15 à L 5132-17 du code du travail).

Nos quatre chantiers d'insertion embauchent, mettent au travail et accompagnent dans leur projet d'insertion, des publics éloignés de l'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières.

Les activités support sont les suivantes :

- RENOV'ACTION : Second œuvre du bâtiment, principalement sur les finitions (peinture, décoration, revêtements de sol) ;
- LES 7 PAINS : Restauration sociale et solidaire. (Production, accueil, service) ;
- CARIJOU : Vente de jouets reconditionnés (vente, stockage, transport, livraison).
- LA FERME SAINT ANDRE : Ferme de maraichage bio
-

La loi de 1998 de lutte contre l'exclusion qui fixe le cadre légal d'intervention de l'IAE et l'inscrit dans le Code du Travail. Elle crée un cadre juridique général reposant sur trois principes majeurs :

- un conventionnement systématique de toutes les structures de l'IAE avec l'Etat ;
- un agrément préalable des publics par le Pôle Emploi ;
- un pilotage local de l'ensemble du dispositif assuré par un Conseil Départemental de l'Insertion par l'Activité Economique (CDIAE), sous la responsabilité du représentant de l'Etat

La Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, fixe le cadre de référence actuel.

Créées en 2005, les Entreprises Adaptées permettent à des personnes en situation de handicap d'accéder à l'emploi dans des conditions adaptées à leurs capacités. Elles les accompagnent dans leur projet professionnel et peuvent être une passerelle vers d'autres employeurs privés et publics.

Une entreprise adaptée est une entreprise du milieu ordinaire, soumise aux dispositions du code du Travail, qui a la spécificité d'employer au moins 55 % de travailleurs handicapés parmi ses effectifs de production. Ces travailleurs sont recrutés parmi les personnes sans emploi, les plus éloignées du

marché du travail. L'entreprise adaptée permet à ses salariés d'exercer une activité professionnelle dans un environnement adapté à leurs possibilités afin qu'ils obtiennent ou conservent un emploi.

L'instruction DGEFP n°2019-42 relative au cadre de référence des entreprises adaptées précise les conditions d'agrément et de fonctionnement des entreprises adaptées.

L'Entreprise adaptée, la Ferme Saint André, a comme support d'activité la transformation des fruits et légumes produits sur place et la culture de champignons.

Secteur INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Structure	CARIJOU	7 PAINS	RENOVATION	FERME SAINT ANDRE
Adresse postale	Entrepôt : 27G rue du Maréchal LEFEBVRE 67100 STRASBOURG Boutiques : 7 rue du Faubourg National 67 000 STRASBOURG et Shopping Promenade 67 116 REICHTETT	8 rue de l'arc en ciel 67 000 STRASBOURG	27G rue du Maréchal LEFEBVRE 67100 STRASBOURG	6, rue de la Chapelle 67 490 FRIEDOLSHEIM
SIRET ET APE	775 642 044 00082 8899B	775 642 044 00074 8899 B	775 642 044 00132 8790B	775 642 044 00207 01133Z
Agrément	Oui	Oui	Oui	Oui
Si oui type agrément	ACI	ACI	ACI	ACI EA
Si oui date délivrance	Février 2001	Octobre 2002	Février 2001	Juin 2000
Source financement	Etat - DDETS Fonds Sociaux Européens Subvention annuelle Ville et Eurométropole (hors ferme) et Collectivité européenne d'Alsace			
Date ouverture	02/10/2000	01/10/2002	01/03/2001	01/06/2020
CONFORMITE LOI 2002	<i>Non concernés</i>			
Livret d'accueil	Oui	Oui	Oui	Oui
Charte des droits et libertés	Oui	Oui	Oui	Oui
Règlement de fonctionnement	Oui	Oui	Oui	Oui
Evaluation interne et externe	Non concernés			
Projet d'établissement	Oui	Oui	Oui	Oui
FONCTIONNEMENT				
ET P insertion	20	18	16	20
ETP entreprise adaptée	0	0	0	5
ETP Encadrement technique	2	4	3	4
ETP Insertion Professionnelle	0.5	1	0.5	1
ETP Administratif – Direction	1	1	1	2.5
Taux de sortie positive	60%	60%	55%	60%
Temps de parcours	18 mois			

2. Les différentes activités support d'insertion :

2.1 CARIJOU :

Carijou est un chantier d'insertion porté par la Fédération de Charité Caritas Alsace. Pionnière dans l'économie sociale et solidaire, c'est la première structure de revalorisation de jouets d'occasion en France lors de sa création en 2000.

A travers un travail méticuleux de tri, de nettoyage et d'assemblage, une équipe de 20 salariés en parcours d'insertion participe aux principes de l'économie circulaire et redonnent vie à des objets en limitant ainsi un grand nombre de déchets inutiles. Ils collectent les jouets usagers auprès des entreprises et des particuliers, les nettoient, les trient et les remettent en état avant de les vendre dans des boutiques solidaires.

Depuis 2019, l'offre de jouets d'occasion et la demande ont explosé. Nos anciens locaux ne suffisaient plus pour gérer les flux de jouets. En 2020, nous nous sommes donc lancé un projet ambitieux de changement d'échelle.

En 2021, nous avons acquis un entrepôt de 1250 m² ainsi que deux nouvelles boutiques :

- Une première boutique, de 100 m², située en plein cœur de Strasbourg, dans le quartier gare.
- Une deuxième boutique, de 100 m², dans la nouvelle zone commerciale Shopping promenade à Reichstett.

L'objectif de ce projet innovant est de créer un espace mutualisé avec des acteurs d'objets de seconde main pour promouvoir une consommation durable et responsable

2.2 RENOV'ACTION :

RENOV'ACTION est un chantier d'insertion dans le secteur du second œuvre. En phase avec le secteur marchand, une équipe de 30 salariés en insertion rénove des appartements ou autres locaux. L'essentiel de l'activité est de la peinture en bâtiment (intérieur et extérieur) mais nos équipes peuvent aussi intervenir pour des missions de second œuvre : refaire des sols, des cloisons, des faux plafonds...

En 2021, fort de notre développement, nous avons créé une troisième équipe. Avec 3 encadrants techniques aux spécialités différentes, nous pouvons ainsi répondre à des appels d'offres plus techniques (revêtements de sols thermoscellés, désamiantage, carrelage ...).

Nous projetons en 2022 d'ouvrir une quatrième équipe délocalisée en détention dans le Centre de détention situé route de Kalhausen à Oermingen (67 970). Nous avons l'ambition de préparer à la sortie les détenus en leur proposant une qualification tout en rénovant les bâtiments de la prison.

2.3 LES 7 PAINS :

Les 7 PAINS est un chantier d'insertion dans la restauration avec un restaurant social et un restaurant solidaire. Au sein de restaurant social, une équipe de 23 salariés en insertion, propose aux personnes les plus démunies près de 150 repas chauds par service, servis sur assiette midi et soir, 6 jours sur 7, soit 80 000 à 100 000 repas par an. Nous travaillons en étroite collaboration avec les partenaires sociaux qui orientent les personnes les plus précaires et prennent en charge une partie des repas. Les repas sont gratuits pour les usagers.

En 2020, notre activité a été amplifiée du fait de la crise sanitaire : nous avons produits plus de 800 repas jours. Par ailleurs, nous constatons une forte demande de produits livrés, notamment lors du plan hivernal. Ce mode de production nécessite une mise en norme et une transformation de notre agrément en cuisine centrale. Ces deux faits, nous poussent à envisager un déménagement de notre site historique et l'ouverture d'un deuxième site de production dans l'Ouest de Strasbourg.

Le restaurant solidaire est un restaurant à destination du grand public. Chaque repas servi finance des repas supplémentaires pour le restaurant social. C'est aussi l'occasion pour notre brigade en cuisine d'apprendre à préparer des plats qui sortent du collectif et de se former à la gastronomie française.

2.4 LA FERME SAINT ANDRE

Située au pied des Vosges, de la Congrégation Saint Jean de Bassel, à la rencontre des pays de la Zorn et du Kochelsberg, la ferme Saint André, fondée par sœur Béatrice à Friedolsheim en 1975, regroupe un chantier d'insertion et une entreprise adaptée.

Certifié Agriculture Biologique, elle préserve un écosystème de vergers, de bocages et de permacultures. Anciennement Entreprise d'Insertion, elle a été transformée en chantier d'insertion en juin 2020 et a rejoint notre pôle.

L'entreprise adaptée est équipée d'une cuisine professionnelle et d'un atelier boulangerie. 5 salariés en situation de handicap apprennent le métier de cuisinier et subliment les produits récoltés dans les champs. La ferme propose également la vente sur place et en livraison (450 repas livrés par semaine).

Une réflexion sur la mutualisation de la cuisine de la Ferme avec d'autres établissements de la fédération de Charité Caritas Alsace est en cours (Air et Vie à Marmoutier, et les 7 Pains).

2.5 PASS'INSERTION

A côté de ses 4 chantiers d'insertion, la Fédération de Charité Caritas Alsace a développé un atelier dit « passerelle » qui s'adresse aux personnes qui souhaitent apprendre la langue française pour s'insérer professionnellement dans la société. Ainsi, les stagiaires ont la possibilité d'appréhender la réalité du monde associatif et de l'entreprise et mieux se préparer à l'intégration dans une activité professionnelle

Ce dispositif est considéré comme une première étape avant d'intégrer nos chantiers d'insertion.

3. Notre accompagnement social et professionnel

3.1 L'Accueil et l'intégration des salariés :

Les personnes sont orientées via la plateforme ITOU. Les entretiens d'embauches sont réalisés par la conseillère en insertion professionnelle et l'encadrant technique. Un diagnostic social à un instant T de la situation du candidat nous permet d'anticiper l'accompagnement que nous allons pouvoir initier pour lui et avec lui, en cas d'embauche. Si l'entretien est concluant, nous procédons à son embauche. La personne est invitée à signer un contrat.

La personne en insertion intègre son équipe de travail, accueillie par l'encadrante technique, qui lui présente les différents postes, l'affecte à son premier poste de travail, première étape de sa progression technique.

3.2. L'accompagnement socio-professionnel :

Le salarié rencontre dans le premier mois la conseillère en insertion professionnelle pour un point sur son parcours et une ébauche de son projet d'insertion.

La procédure est ensuite formalisée en équipe, validée et contractualisée avec le salarié sous la forme du PAP (projet d'accompagnement personnalisé). Des objectifs pour le premier contrat de 4 mois avec des moyens à mettre en œuvre et des engagements de la part du salarié et de la structure afin d'y parvenir, y sont contractualisés. Le PAP est réévalué et actualisé à chaque prolongation de contrat, de même que des évaluations des progressions en termes de savoir-être et savoir-faire.

L'accompagnement socio-professionnel se fait en deux étapes :

1ère étape : durant la période d'essai, des échanges se font entre le salarié, l'équipe d'encadrants techniques, la CIP et le chef de service afin de vérifier que l'intégration de la personne dans l'équipe et au sein de la structure se déroule bien. Il s'agit de considérer la personne et les différentes problématiques qu'elle rencontre et de voir si l'emploi lui plaît

2ème étape : Le PAP (Projet d'Accompagnement Personnalisé) est co-construit en équipe avec le salarié suite aux différents échanges et entretiens formels en début de parcours.

La CIP rencontre très régulièrement chaque salarié, avec une fréquence plus accrue en cas de besoin urgent ou particulier. Ces entretiens peuvent concerner les démarches administratives en lien avec la CAF, les impôts, la MDPH, la CPAM, la Préfecture, la recherche de logement, de mode de garde afin de lever un frein à l'emploi...

En fonction des besoins en formation identifiés (FLE, Alphabétisation, formation vente, CACES etc.), le salarié est positionné sur l'une voire plusieurs formations mutualisées et globalisées.

Tout au long du parcours des salariés en insertion dans notre structure, des réunions d'équipe sont programmées pour faire le point concernant les progressions et/ou difficultés (synthèses avec le salarié et bilans de progression savoir-faire et savoir être).

Au fur et à mesure de l'avancée dans le contrat et dans le parcours d'insertion, des périodes d'immersion en entreprise (PMSMP) peuvent être proposées au salarié.

Les salariés effectuent généralement un parcours de deux ans, pour avoir le temps de lever les problématiques qu'ils rencontrent (logement, santé et manque d'expérience en France ou de connaissances et techniques).

4. Notre stratégie pour les années à venir :

4.1 Autodiagnostic :

La démarche utilisée est identique à celle du secteur Hébergement Logement et nous avons souhaité proposer une démarche transversale, collective, et abordable, plutôt que de cloisonner chacun des 4 chantiers. Chaque équipe a participé à une démarche d'analyse en 3 étapes :

- Un état des lieux F.F.O.M
- Une mise en perspective 2026
- Un développement des axes stratégiques 2021-2026

Ce diagnostic délimite un socle commun à l'ensemble des chantiers d'insertion et de l'entreprise adaptée.

FORCES	FAIBLESSES
L'IAE répond au projet associatif, aux valeurs et aux défis	Un passif financier déficitaire (Menuiserie, Ferme Saint André)
Une organisation du Pôle cohérente tournée vers une dynamique projet	Une organisation en tuyaux d'orgue
Une équipe pluridisciplinaire et des réunions de direction transversales aux activités d'insertion dans le sens large (hébergement, logement, travail)	Des chantiers sur des sites différents dont un excentré
L'activité des chantiers (bâtiment, recyclage, agriculture bio, restauration) répond à des besoins réels et actuels	Un sous-effectif au niveau des postes permanents (encadrement + coordination) et des difficultés de recrutement sur les postes techniques
Un taux d'insertion professionnelle conforme aux objectifs : 60%	Des financements par opportunités qui ne permettent pas une planification (ex : FDI rebond) et des subventions annuelles par structures
Des chiffres d'affaires en développement sur les 4 activités, et excédentaires au global en 2020	
Réactivité vis-à-vis des financeurs, des demandes extérieures	
Une équipe de professionnels de l'insertion investie	

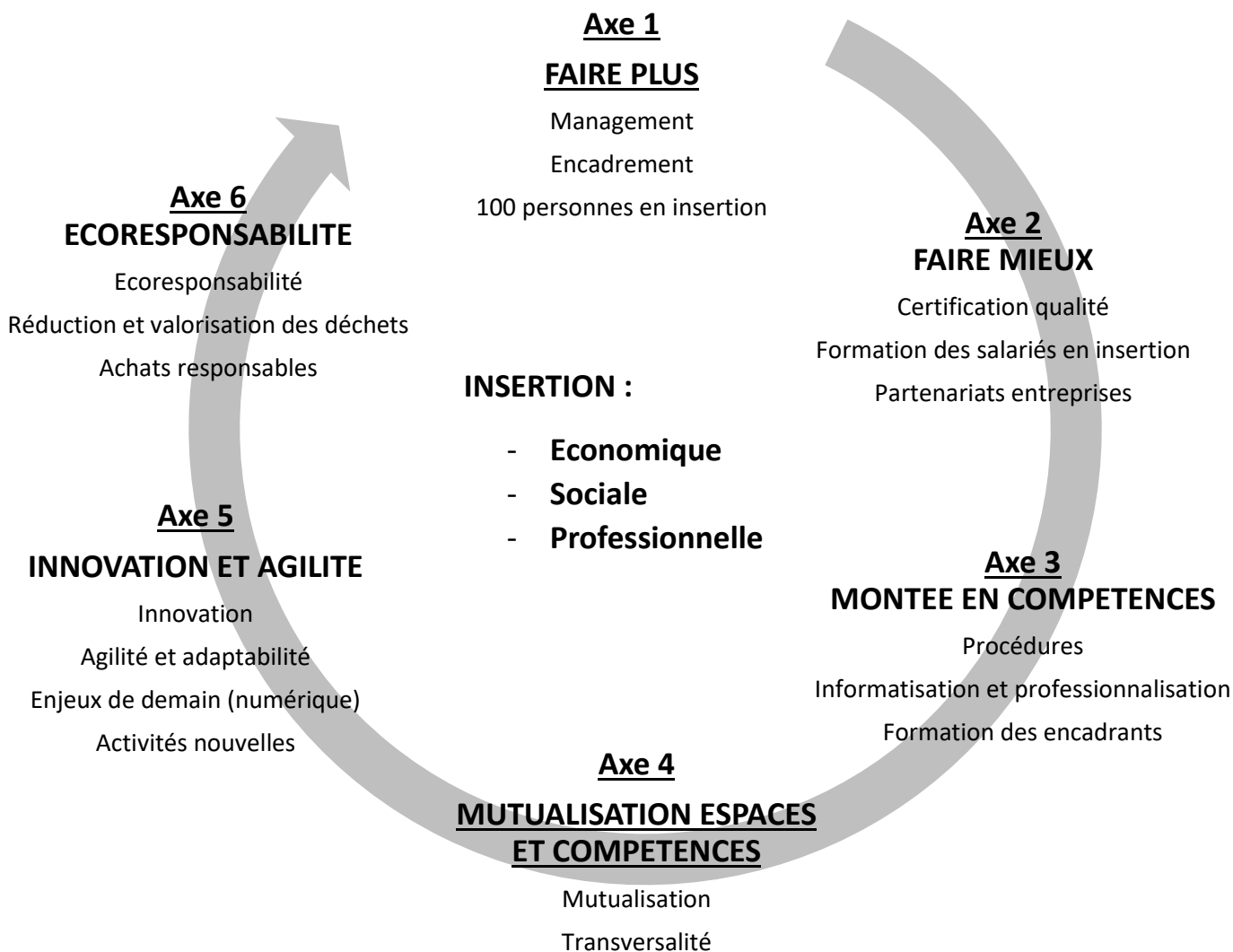
OPPORTUNITES	MENACES
Politiques actuelles et financements liés (ex : plan de relance, 100 000 postes supplémentaires)	Crise sanitaire et impacts à venir
Financement des investissements	FSE : Financement européens pour l'encadrement et l'accompagnement qui ne suivent pas le développement
Possibilité d'évolution des 4 chantiers	Peu de financement pour le fonctionnement
Une municipalité à Strasbourg qui soutient non seulement l'insertion par l'activité économique, le monde associatif mais également les projets qui soutiennent le développement durable (Bio, jouets de seconde main, restauration sociale...)	Réforme des EA qui conduit à une baisse du financement et un changement de modèle de l'EA (inclusion des personnes TH dans le milieu ordinaire)
	Aléas climatiques pour la Ferme

4.2 Nos perspectives 2026 :

En 2026, notre secteur insertion par l'activité économique sera :

- Reconnu pour la qualité de la prise en charge de l'accompagnement (évaluation, certification),
- Dynamique, innovant et qui se questionne sur la pertinence de son action,
- Inclusif,
- Créateur d'emplois, à vocation non délocalisables dans le bâtiment, l'agriculture biologique, la restauration,
- Ouvert vers les entreprises classiques (stages, immersion, partenariats),
- Exemplaire en matière d'éco-responsabilité,
- Reconnu pour sa politique de formation en lien avec l'organisme de formation de la Fédération,
- Ouvert et communicatif,
- Economiquement viable,
- Structuré en termes de RH (ex : taux d'encadrement).

4.3 Axes d'améliorations et fiches action



4.3.1

Axe 1 : Faire plus : Augmenter les postes en insertion pour offrir un tremplin à plus de personnes :

<u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u>	
<p>Augmentation de la précarité sociale en France suite à la crise COVID, Augmentation des personnes éloignées du marché de l'emploi (problématiques sociales, barrière de la langue et méconnaissance du marché du travail), Augmentation du niveau d'exigence requis sur le marché du travail classique, Valorisation des parcours d'insertion au sein de nos 4 chantiers d'insertion.</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Atteindre les 100 ETP en insertion d'ici 2023 (environ 130 personnes),</p> <p>Accompagner plus de salariés en parcours sans perdre la qualité de notre accompagnement socio professionnel.</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <p>Augmenter la capacité d'accueil de salariés en insertion sur les chantiers ou cela est possible (ex: déménagement de Carijou, travaux aux 7 pains...), Recruter du personnel permanent, Trouver de nouveaux financements sur les postes d'encadrements et l'aide au fonctionnement, Renforcer l'encadrement technique avec une moyenne d'un encadrant pour 7 ETP, Renforcer l'accompagnement socio professionnel avec une moyenne d'un CISP pour 15 ETP, Une équipe de direction renforcée avec 1 chargé de développement par chantier.</p>
<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de salariés en insertion (nombre d'ETP + nombre de personnes), - Taux d'encadrement. 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 1: Innover pour mieux accompagner</p> <p>Défi 5 : mobiliser la société civile pour plus de « solidarité par une attitude et un plaidoyer soutenu par une communication efficace</p>	

Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

Des personnes très éloignées de l'emploi sur tous nos chantiers,
 De nombreuses problématiques sociales à lever avant de pouvoir travailler sur le projet professionnel (niveau de français, logement, santé, addictions...),
 La crise sanitaire a accentué les problématiques sociales des personnes en situation de précarité.

Objectifs :

Amélioration de la qualité de notre accompagnement social et professionnel,
 Viser la certification "Qualité de l'accompagnement et réalisation des parcours d'insertion",
 Travailler plus sur le projet professionnel,
 Atteindre les 60% de sorties positives pour nos équipes en parcours,
 Continuer à recruter des personnes très éloignées du marché de l'emploi,
 Faire de la formation un axe fort de notre politique d'insertion,
 Mutualisation des pratiques entre les conseillers en insertion professionnelle du pôle Insertion.

Actions / dispositifs :

- Formalisation des entretiens,
- Acquisition d'un logiciel d'accompagnement des salariés en parcours,
- Cibler des profils type AS, CSEF pour nos CISP afin d'apporter une approche plus globale de l'accompagnement social et professionnel,
- Développer les partenariats avec les entreprises pour favoriser les stages et les sorties positives,
- Développer notre offre de formation interne,
- Positionner plus de salariés sur les formations externes et qualifiante,
- Développer les formations FLE à visée professionnelle en lien avec l'organisme de formation et les bénévoles de Caritas,
- Mettre en place des ateliers collectifs accessibles pour tous les salariés en parcours (type CV, simulation d'entretiens d'embauches...),
- S'appuyer sur Pass insertion pour développer les prérequis à l'embauche,
- Garantir l'accès à au moins une formation et une PMSMP sur chaque parcours.

Indicateurs:

- Taux de sorties positives,
- Nombre de jours de formation par salarié et par an,
- Nombre de périodes de stages par salarié et par an,
- Nombre d'ateliers collectifs proposés chaque année.

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 1: Innover pour mieux accompagner

Défi 2 : Associer les personnes accompagnées sans distinction pour co-construire les réponses adaptées à leurs vrais besoins exprimés et leur faciliter un parcours de vie

Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

Un niveau d'activité en développement qui nécessite un niveau d'expertise important sur le secteur d'activité concerné

Une équipe d'encadrement qui s'agrandit

Un savoir-faire qui s'appuie sur des personnes et non sur des process formalisés.

Des difficultés dans la prise de poste des nouvelles personnes pour comprendre l'organisation en place

Un niveau d'exigence client plus important (professionnalisation)

Objectifs :

Avoir des encadrants techniques formés et travailler sur leur montée en compétences

Formalisation des procédures pour qu'elles soient applicables sur tous les sites

Informatiser nos process administratifs et logistiques

Améliorer les conditions de travail

Formaliser les process de travail sur chaque chantier en insertion pour favoriser le transfert de compétence et les remplacements

Actions / dispositifs :

- Recruter des encadrants séniors qui ont déjà une expérience dans la formation et une expérience confirmée dans le secteur d'activité du chantier concerné
- Création d'un manuel RH à destination des salariés permanents
- Mise en place d'une procédure d'accueil et d'accompagnement à la prise de poste pour chaque nouvel arrivant
- Acquérir un logiciel propre à chaque activité
- Amélioration des postes de travail, ergonomie du poste.
- Plan de développement des compétences
- Impliquer les encadrants dans le travail de développement de leur activité
- Formalisation des process liées à l'activité sur chaque chantier

Indicateurs:

- Classeur de procédures RH à jour et à la disposition de tous par serveur (fichier one drive)
- Nombre de formations réalisés par les encadrants pendant nos années de collaboration
- Formalisation des process de travail sur chaque chantier d'insertion

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 4 : Développer les modalités de l'action collaborative avec les bénévoles, les salariés et les partenaires pour créer un réseau proactif

<u>Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :</u>	
<p>Un niveau d'activité en développement qui nécessite un regroupement des activités</p> <p>Une équipe d'encadrement qui s'agrandit,</p> <p>La direction et les services administratifs sont sur un site différent des sites d'activité</p>	
<p><u>Objectifs :</u></p> <p>Regrouper les services supports en un même lieu</p> <p>Favoriser les échanges entre les activités ainsi que les mutualisations possibles (ex : accompagnement socio professionnel</p> <p>Intégrer la Ferme Saint André dans les processus du Pôle</p> <p>Procédures communes</p>	<p><u>Actions / dispositifs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement à l'entrepôt rue du Maréchal Lefebvre - Serveur commun pour tout le secteur IAE - Intégration de la Ferme Saint André à Compta FIRST - Intégration de la Ferme Saint André à nos procédures - Développement des logiciels métiers transversaux - Recrutement commun pour tous les ACI
<p><u>Indicateurs:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Procédures communes aux 4 chantiers - Regroupement géographique des activités support 	
<p><u>Référence aux défis du projet associatif :</u></p> <p>Défi 4 : Développer les modalités de l'action collaborative avec les bénévoles, les salariés et les partenaires pour créer un réseau proactif</p>	

Éléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

Un secteur avec des activités variées au sein d'un grand pôle Insertion,
Des besoins en main d'œuvre et des occasions de diversifier les activités support (ex: blanchisserie, plomberie, maintenance, nettoyage...),
De nombreuses opportunités de financement actuellement pour les chantiers en insertion,
Beaucoup d'investissements actuellement sur les chantiers en insertion et besoin de maintenir la viabilité économique pour sécuriser ces investissements.

Objectifs :

Développer les activités pour assurer la pérennité du modèle économique,
Créer de nouvelles activités qui répondent aux besoins du pôle et qui correspondent à des métiers porteurs,
Mutualiser des projets/ du matériel/ des locaux avec d'autres chantiers qui agissent sur des créneaux similaires (ex: Vétis),
Développer de nouvelles activités en lien avec les enjeux actuels de la société (développement durable, bio, recyclage, maintenance...),
- Informatiser nos process pour former nos salariés aux exigences du marché du travail classique,
- Développer les chiffres d'affaires en cohérence avec les objectifs d'insertion,
- Augmenter notre notoriété en donnant de la visibilité à nos 4 chantiers.

Actions / dispositifs :

- Développer l'activité du Label Emmaus,
- Développer un chantier dans le nettoyage qui répond aux besoins d'autres sites du pôle Insertion (cité Relais, La résidence les Capucins, l'EHPAD Caritas) ou autres pôles (idem que Rénov'action),
- Equiper les chantiers de tablettes numériques pour les devis, la gestion de stocks, les itinéraires...
- Chercher des financements pour la montée en compétences de nos équipes dans le numérique et l'équipement informatique,
- Développer les outils de communication,
- Travailler sur un plan de communication global.

Indicateurs:

- Atteindre l'équilibre financier global d'ici fin 2023,
- Développement de nouvelles activités : 4ème équipe Rénov'action, 2ème site de production 7 pains

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 1: Innover pour mieux accompagner

Défi 5 : mobiliser la société civile pour plus de « solidarité par une attitude et un plaidoyer soutenu par une communication efficace

Eléments de diagnostic qui fondent la réflexion :

De nombreux déchets sur l'ensemble des services (papiers, ménagers, ordures etc...),

Des chantiers inscrits dans le développement durable : agriculture biologique, aide alimentaire, recyclage de jouets.

Objectifs :

Réduire les documents papiers, favoriser la transmission par voie informatique,
Politique d'achat responsable,
Faire du label éco responsable un argument de communication et de valorisation des spécificités de chaque chantier.

Actions / dispositifs :

- Envoyer les devis par mail et plus par papier
- Communiquer sur l'éco responsabilité de chaque chantier
- Les 7 pains: un restaurant à vocation sociale*
- Ferme : Maraichage bio et EA, offre de produits cuisinés responsables*
- Carijou: Valorisation des jouets de seconde main, réduction des déchets*
- Rénov'action: Utilisation de peinture sans solvants, optimisation de la gestion de stocks*
- Obtenir des financements pour nos action sur la réduction des déchets (ex: AMI recycleries, financements zéro déchets..)
- Achat de véhicules moins polluants en phase avec les objectifs de l'Eurométropole

Indicateurs:

- Indicateurs de réduction des déchets sur Carijou (tri, pesage, traçabilité,...)
- Valorisation des déchets dans des filières de recyclage,
- Mesure de l'emprunte carbone.

Référence aux défis du projet associatif :

Défi 3 : poursuivre notre engagement dans la démarche de développement durable

Partie 4 : L'Organisme de Formation :

L'année 2021 a été marquée par l'obligation de certification exigée par la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui prévoit dans son article 6 une obligation de certification, par un organisme tiers, des organismes réalisant des actions concourant au développement des compétences sur la base d'un référentiel national unique. L'obtention de cette certification doit permettre de bénéficier de fonds publics ou mutualisés (financement par un opérateur de compétences, par la commission mentionnée à l'article L. 6323-17-6, par l'État, par les régions, par la Caisse des dépôts et consignations, par Pôle emploi ou par l'Agefiph).

La certification « Qualiopi » vise à :

- attester de la qualité du processus mis en œuvre par les prestataires d'actions concourant au développement des compétences ;
- permettre une plus grande lisibilité de l'offre de formation auprès des entreprises et des usagers.

Dans le cadre de cette obligation, l'organisme de formation de la Fédération de Charité Caritas Alsace a entrepris en 2021 une démarche de certification et a obtenu la certification QUALIOPi le 23 avril 2021 par l'évaluation réalisée par AFNOR certification.

Notre Organisme dispose des 7 critères qualité exigés à savoir :

- Les conditions d'information du public sur les prestations proposées, les délais pour y accéder et les résultats obtenus.
- L'identification précise des objectifs des prestations proposées et l'adaptation de ces prestations aux publics bénéficiaires, lors de la conception des prestations.
- L'adaptation aux publics bénéficiaires des prestations et des modalités d'accueil, d'accompagnement, de suivi et d'évaluation mises en œuvre.
- L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement aux prestations mises en œuvre.
- La qualification et développement des connaissances et compétences des personnels chargés de mettre en œuvre les prestations.
- L'inscription et investissement du prestataire dans son environnement professionnel.
- Le recueil et prise en compte des appréciations et des réclamations formulées par les parties prenantes aux prestations délivrées.

Cf annexe 8 : certificat Qualiopi

1. Actions de formation dispensées en 2021 :

L'année 2021 a été marquée par une activité liée aux des actions de formation proposées à l'ensemble des établissements de la Fédération et des actions de formation en direction des personnes en insertion. Les formations qui ont eu lieu en 2021 sont les suivantes :

- Prévention de la maltraitance et promotion de la bientraitance
- Le droit des étrangers

- Le publipostage
- Mener des entretiens annuels de progrès
- Groupe d'analyse des pratiques
- Formation ASL niveau 2
- Projet personnalisé en EHPAD
- FLE Français Langue Etrangère
- Ecole des cadres

2. Les Objectifs 2022/2026 :

Nous souhaitons :

- Un travail fédérant les établissements de la Fédération ;
- Des actions de formation programmées selon les besoins des structures de la Fédération en fonction des problématiques en adéquation avec les politiques publiques ;
- La mise en place d'une offre de formation dans un catalogue de formation répondant aux critères Qualiopi annuel qui permet de prendre en compte les besoins identifiés ;
- Des réunions pédagogiques mensuelles qui permettent de définir les axes de travail ;
- La prise en compte des évaluations et leur analyse favorisant continuellement une amélioration continue de la qualité ;
- Des actions de formation qui font appel à des formateurs spécialisés dans les thématiques et répondant aux objectifs définis dans les cahiers des charges co-construits avec les équipes de direction, les professionnels, les bénévoles, ...pour satisfaire au bilan intermédiaire de certification ;
- La mise en œuvre de la démarche Qualiopi tout au long de la démarche de formation ;
- Une diversification de l'offre de formation notamment pour les personnes en insertion.

Partie 5 : Notre feuille de route commune pour les années à venir :

La diversité des structures et des accompagnements regroupés au sein du Pôle insertion permet désormais d'envisager de vrais parcours d'insertion suivis, coordonnées et cohérents pour nos usagers, autant pour le secteur hébergement/logement que pour le secteur insertion par l'activité économique.

En développant le travail en réseau, les réunions plénières, les groupes de travail transversaux, nous ambitionnons d'accentuer les possibilités de passage d'un service à l'autre, voire d'accompagnement multiple.

Afin de pouvoir réaliser le suivi des fiches action des deux secteurs d'activité (hébergement et insertion par l'activité économique) et renforcer la mutualisation entre les deux secteurs, une synthèse des grandes mesures à prendre dans les années à venir ont été regroupée dans un unique tableau.

La mise à jour, le suivi et l'actualisation des documents se feront par les directrices adjointes sous l'impulsion de la directrice. Une revue des étapes est ainsi prévue de manière trimestrielle entre les deux secteurs.

FEUILLE DE ROUTE 2022-2026		2022	2023	2024	2025	2026
Mesures	Chef(s) de projet					
Suivi du PACQ sur 5 ans	Directrice + Direction adjointe					
Evaluation externe (uniquement hébergement logement)	Directrice + Direction adjointe					
Humanisation du CHRS	Directrice					
Mise en place du CPOM CHRS	Directrice, Directrice Adjointe, Cheffe de service					
Agrandissement du Donon et travaux pour donner suite à l'obtention de la maîtrise d'ouvrage	Directrice					
Création d'une Maison relais à Soultz sous forêts	Directrice + Directrice adjointe					
Création d'une Maison relais à Koenigshoffen	Directrice					
Création d'une Maison Relais à Friedolsheim en lien avec l'entreprise adaptée	Directrice, Directrices adjointes					
PPI globalisé	Direction, chef de service					
Réponse aux appels à projets en cohérence avec les objectifs du Pôle	Directrice, Directrices adjointes					
Augmenter les effectifs en insertion sur les chantiers d'insertion	Directrice adjointe, Chef de service					
Renforcer l'équipe d'encadrement sur les chantiers d'insertion	Directrice, Directrice adjointe					
Poursuivre l'amélioration de la qualité de notre accompagnement socio professionnel et hébergement	Directrice adjointe, Chef de service					
Créer une 4 ^{ème} équipe Renov'action	Directrice adjointe, Chef de service					
Ouvrir un 2 ^{ème} centre de production des 7 pains						
Mutualisation de la cuisine de la Ferme Saint André avec Air et Vie						
Poursuivre la professionnalisation des équipes sur les chantiers d'insertion	Directrice adjointe, Chef de service					
Développer un deuxième espace de production pour les 7 pains	Directrice, Directrice adjointe					
Développer la montée en compétences de nos salariés sur le numérique	Directrice adjointe, Chef de service					
Mise en place du plan d'action DUER	Directrice, Directrices adjointes					
Evaluation Qualiopi	Directrice qualité, Directrice adjointe					
Investir dans l'immobilier pour Carilogis : 10 appartements T3	Directrice					
Renouveler l'outil de production de la Ferme Saint André	Chef d'exploitation					
Création d'une 5 ^{ème} ACI Nettoyage	Directrice					

CONCLUSION

Ce projet d'établissement fixe un cadre commun à toutes les structures du Pôle Insertion. Il a permis de mettre en avant les nombreuses modalités d'accompagnement existantes et leurs coordinations, ainsi que les compétences transversales qui sont déployées sur le terrain.

Il a été l'occasion d'engager un travail avec toutes les équipes, et ce travail devra se poursuivre, notamment dans le suivi et l'actualisation des prospectives immobilières et de l'insertion par l'activité économique, le suivi de la feuille de route, ou l'évolution des réponses que nous proposerons aux personnes accompagnées.

Le projet d'établissement est donc une dynamique tant par le processus de production qui associe les parties prenantes que par sa mise en œuvre qui stimule les équipes. Une fois produit et diffusé, c'est un document de référence pour les équipes qui se veut évolutif, car suivi et révisé régulièrement.

La Fédération de Charité Caritas Alsace a plus de 120 ans et la création de la Cité Relais date de 1954. Force est de constater que le public accueilli aujourd'hui est bien différent de celui qui était hébergé il y a plus de 68 ans. Plus jeune, en proie à des problèmes d'addictions ou de santé, des problèmes psychologiques et psychiatriques, confrontés à de réelles difficultés d'insertion sociale et professionnelle, des difficultés culturelles... ces personnes sont à la fois plus réticentes à accepter l'accompagnement, et plus exigeantes face au service rendu.

Ces 5 dernières années, le pôle Insertion a évolué à la fois dans sa qualité de prise en charge mais aussi dans la diversité des réponses apportées au public.

Loin de rester sur ses acquis, l'équipe imagine et développe de nouveaux projets en phase avec les besoins. Par exemple, en 2017 le secteur hébergement disposait de 200 places exclusivement en collectif. Les nouvelles 340 places ouvertes sont toutes réparties dans la cité et complètent notre offre de service grâce à une nouvelle manière d'accompagner.

La crise sanitaire que nous venons de traverser a renforcé encore plus les besoins des personnes en situation de précarité. Notre secteur insertion par l'activité économique a plus que jamais un rôle à jouer en permettant à ceux qui en ont besoin de retrouver un emploi. Comme pour le secteur hébergement, nous ambitionnons de diversifier nos activités tout en renforçant les chantiers historiques.

Il reste encore des synergies à expérimenter avec les autres pôles de la Fédération de Charité comme avec le Pôle Caritatif, le Pôle Enfance ou encore les personnes âgées. Nous imaginons notre développement en cohérence avec l'ensemble de ces établissements.

Dynamique et innovant, notre pôle est en mouvement : si le cap pour les prochaines années est fixé, nous sommes prêts à saisir toutes les opportunités nous permettant de « **faire mieux et plus** » au service des personnes précaires.

Les salariés, quant à eux, relèvent chaque jour le défi de l'insertion, en articulant les attentes institutionnelles, les obligations réglementaires, les contraintes locales, et les besoins des usagers.